

The logo for Nivillac features a stylized 'N' composed of two curved lines, one light blue and one light green, with a small orange and white vertical bar to its left.

Nivillac

Le Mag

ÉTÉ 2023

le magazine d'informations de votre commune

Renseignements utiles

Mairie

Lundi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Mardi8h30-12h00
Mercredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Jeudi.....8h30-12h00
Vendredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Samedi.....9h00-12h00 (sauf vacances scolaires)

3 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mairie@nivillac.fr

site internet : www.nivillac.fr

02 99 90 62 75

Forum de Nivillac

Mardi8h30-12h00.....13h30-17h00
Mercredi.....13h30-17h00
Jeudi.....13h30-17h00
Vendredi.....8h30-12h00.....13h30-17h00

Place du Brigadier Eric Marot – 56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

02 99 90 82 82

Service Enfance / Jeunesse

(Accueil de loisirs, garderie municipale école Les Petits Murins, accueil périscolaire Les Petits Murins)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 90 82 12

Cantine municipale

4 Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 80 14

Ecole publique Andrée CHEDID

Maternelle et élémentaire

7 rue de la piscine – 56130 NIVILLAC

Ecole privée St Louis

Maternelle et élémentaire

1 chemin des Ecoliers – 56130 NIVILLAC

02 99 90 81 19

Ecole privée Ste Thérèse

Maternelle et élémentaire

31 rue de la Houssaye « Saint-Cry »

56130 NIVILLAC

02 99 90 75 80

Agence Postale Communale

Lundi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Mardi9h00-11h45.....13h30-15h00
Mercredi.....
Jeudi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Vendredi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Samedi.....9h00-11h30

5 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

02 99 90 86 82

Médiathèque La Parenthèse

Mardi10h00-12h00
Mercredi.....10h00-12h0015h00- 18h30
Jeudi.....16h30- 18h30
Vendredi.....16h30- 20h00
Samedi.....11h00-16h00

1 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mediatheque@nivillac.fr

site internet : <http://mediatheque.nivillac.fr>

02 99 90 81 64

Collège privé St Joseph

Boulevard de Bretagne – 56130 NIVILLAC

02 99 90 60 23

Maison de l'enfance

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

Ecole de Musique - CAEM

(Carrefour d'Animation et d'Expressions Musicales)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 70 33 23

Résidence Autonomie Les Métairies

4 allée Jean Baucherel – 56130 NIVILLAC

02 99 90 62 35

Multi Accueil de Nivillac

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

mail : multiaccueilnivillac@orange.fr

Multi Accueil de Férel

8 rue de la Coulée – 56130 FEREL

02 99 90 57 33

mail : multiaccueilferel@orange.fr



sommaire

Edito du Maire	4
Vie Municipale	5
Cadre de vie	6
Social	9
Enfance et Jeunesse	13
Culture et Patrimoine	20
Vie associative	27
Vie Communautaire	30
Conseils Municipaux	32
Finances	35
Annuaire des Associations	39

Directeur de la publication : Guy DAVID

Réalisation : Service et commission communication

Crédits photos : Mairie de Nivillac, Médiathèque, Ecoles et associations de Nivillac, Arc Sud Bretagne, , Jacqueline RENARD

Impression : ADUNAT Communication **Tirage :** 2.700 exe **Dépôt légal à parution.**



Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois,

Au mois de mars dernier, nous avons voté notre budget communal sans augmentation des taux de fiscalité.

C'est dans un contexte de recettes encore en progression cette année, du fait de la forte évolution des bases fiscales fixée par l'Etat, que nous avons élaboré ce budget avec une capacité d'investissement stable.

Cette année reste de nouveau placée sous le signe d'une pause en investissement afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune et anticiper les projets structurants à venir. Vous pourrez retrouver dans ce numéro les éléments principaux des budgets.

L'étude de programmation de la réhabilitation du complexe sportif de la Croix Jacques et du parcours sportif, engagée avec le bureau d'étude CERUR, en concertation avec les acteurs locaux, avance et le calendrier de mise en œuvre est respecté. Je tiens d'ailleurs à remercier les acteurs locaux pour leur participation active aux divers ateliers. Leurs idées et demandes vont ainsi nous permettre d'élaborer un programme de travaux

conforme aux attentes des usagers. Le pré-programme des travaux ainsi que les premières estimations financières devraient être finalisés pour la rentrée.

La commune, grâce aux équipes municipales précédentes, dispose de réserves foncières importantes qu'il convient de valoriser pour accueillir de nouveaux habitants. Aussi, après une étude menée sur plusieurs mois par la commission urbanisme, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la vente de la réserve foncière des Grescans pour un montant de 1 550 000 € à la SAS INTUI WEST IMMOBILIER. Nous allons maintenant travailler étroitement avec ce partenaire pour proposer un projet de lotissement de qualité qui puisse aussi répondre aux enjeux de densité que l'Etat nous impose de respecter. Cette opération devrait comprendre à minima 120 logements.

En termes d'habitat social, nous avons aussi un autre défi à relever sur le quartier de l'avenir. Des discussions avec le bailleur MORBIHAN HABITAT sont bien engagées pour que nous puissions accueillir de nouveaux résidents dans ce bâtiment central de la commune.

Nous venons aussi de lancer des études avec le cabinet BOURGOIS pour desservir en assainissement collectif le secteur de la Bonne Façon avant le transfert de cette compétence à la communauté de communes dont l'échéance est fixée à 2026.

La gestion de cette compétence ainsi que celle de l'eau sont très importantes pour nos communes. En cette période estivale qui s'annoncera peut-être difficile en termes de ressource et de partage de l'eau, il est indispensable que nous ayons une gestion fine afin que l'agriculture les activités économiques, touristiques et notre population, puissent partager cette ressource naturelle dont nous disposons. De ce fait je ne peux que vous encourager à avoir une utilisation modérée et respectueuse de l'eau.

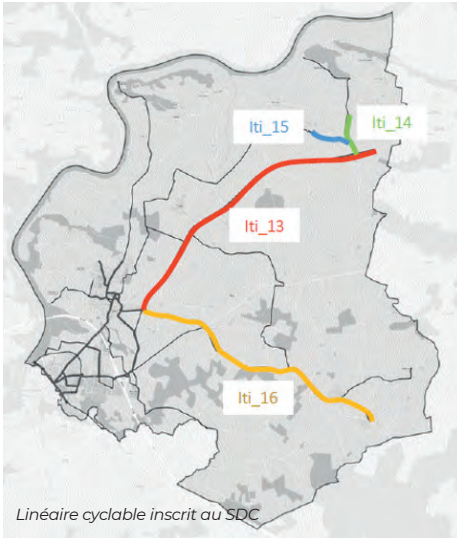
L'été se conjugue souvent avec des moments de convivialité, de festivités et de rassemblements. Sachons donc profiter de cette agréable période.

Je souhaite un très bel été à chacune et à chacun d'entre vous.

Guy DAVID



NIVILLAC 2023 - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE – POINT D'AVANCEMENT



Lancé en septembre 2022, le schéma directeur cyclable de la commune entre désormais dans sa dernière phase avec l'approfondissement des scénarios de mise en œuvre et la définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement s'étalant sur les dix à quinze prochaines années.

Seize itinéraires ont ainsi été identifiés

lors de deux ateliers ouverts au public qui ont eu lieu en octobre 2022 et janvier 2023. Le bureau d'étude Mobhilis qui accompagne la collectivité a souligné le très fort investissement des citoyens de la commune (25 participants en moyenne) dans la démarche. Nous profitons donc de cet article pour les remercier de leur engagement au service de la commune.

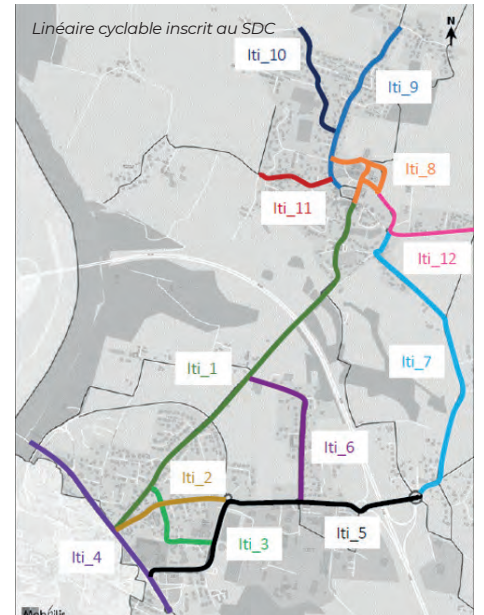
L'étude porte sur 25 Km de linéaire prioritaire avec des préconisations d'aménagement et 32.5 Km de linéaire secondaire ou tertiaire, soit un total de 57,5 km. Le comité de pilotage qui s'est réuni dernièrement a validé ces grandes orientations et propositions d'aménagement.

Une présentation au Conseil Municipal et à l'ADEME, financeur de l'étude dans le cadre du dispositif AVELO 2, sera effectuée mi-juillet.

Enfin et pendant la semaine de la mobilité, une réunion publique de présentation de ce schéma directeur cyclable, animée par le bureau d'étude, sera organisée le 21 Septembre 2023 au Fo-

rum. Un spectacle du duo Gustus et Mélo viendra aussi clôturer cette étude le samedi 23 septembre 2023.

Les membres de la commission Transition Ecologique



BILAN ANNUEL 2022 URBANISME

(DU 01/01/2022 AU 31.12.2022) :

- 612 actes d'urbanismes dont :
- Certificats d'urbanismes : 349
 - Déclarations préalables : 134
 - Permis de construire : 103

ELECTIONS SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales : elles sont prévues le dimanche 24 septembre 2023. Pour cette élection, le conseil municipal de NIVILLAC s'est réuni le vendredi 09 juin 2023 afin de désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Pour NIVILLAC, 15 délégués titulaires et 5 suppléants (élus) ont été désignés.

RÉHABILITATION DE LA LIGNE BEZON-PONTCHÂTEAU

■ La ligne électrique à 225000volts Bezon-Pontchâteau, situé entre Ploermel et Pontchâteau est un maillon stratégique du réseau de transport d'électricité.

■ Pour garantir son utilisation, RTE doit réaliser la rénovation de cette ligne électrique à l'identique, c'est-à-dire sans modification de la puissance de l'énergie transportée et sans modification de la perception de l'ouvrage dans l'environnement.

■ Les travaux sont prévus d'août 2023 à Décembre 2024, la commune de Nivillac est concernée par ces travaux. Vous retrouverez plus d'informations sur le site internet communal de Nivillac.

« PETITES VILLES DE DEMAIN »

Dans le cadre du programme national « Petite Ville de Demain », Nivillac réfléchit au futur plan d'aménagement de la commune. Il est élaboré en cohérence avec celui de La Roche Bernard, les deux communes étant imbriquées et ayant répondu conjointement au programme Petites Villes de Demain. Accompagnés par l'Agence d'urbanisme de Saint Nazaire, l'objectif pour les élus est de définir pour 2024 les projets de demain en matière d'habitat, de mobilités, d'espaces publics et de services à la population. Il est de permettre à la commune d'avoir une stratégie d'intervention globale sur plusieurs années, intégrant l'ensemble de ces enjeux et en phase avec ses moyens humains et financiers. La phase de diagnostic est en train de s'achever suite à différents ateliers de travail avec les élus, mais aussi avec les acteurs locaux (commerçants, entreprises, services à la population et associations). Elle intègre également les réflexions en cours du schéma vélo et de l'étude sur l'équipement sportif de la croix Jacques. A la rentrée, le travail portera davantage sur la définition des futurs projets qui seront intégrés à un dispositif contractualisé avec l'Etat, la Banque des Territoires, la Région Bretagne et Arc Sud Bretagne en 2024.



TRANSPORT PLAGE ÉTÉ 2023

La Ligne 10 Redon – Pénestin « service Plage » revient cet été du Lundi au Samedi (hors jours fériés) du 8 Juillet au 3 Septembre 2023 avec 3 allers/retours par jour.

Pour tous renseignements sur notre site www.maury-transport.com ou au 02.97.43.32.70 »

L.10 REDON / LA ROCHE-BERNARD / PÉNESTIN

*Cet été,
Choisissez
votre destination*

Tous les jours du 8 juillet au 2 septembre 2023
(sauf dimanche et jours fériés)



A partir de
1.80

le trajet intra
Lila Presqu'île

A partir de

2€

le trajet
BREIZHGO

PENESTIN - REDON

JOURS DE CIRCULATION Sauf dimanche et jours fériés	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V S
PENESTIN - Plage de la Mine d'Or	8:35	13:15	17:45
PENESTIN - Office du Tourisme	8:40	13:20	17:50
CAMOEL - Mairie	8:45	13:25	17:55
FEREL - Mairie	8:50	13:30	18:00
LA ROCHE BERNARD - Bd de Bretagne	9:00	13:40	18:10
NIVILLAC - Forum	9:05	13:45	18:15
ST DOLAY - Eglise	9:20	14:00	18:30
THEHILLAC - Mairie	9:25	14:08	18:38
RIEUX - Mairie	9:30	14:15	18:45
REDON - Parc Anger - (Gare SNCF)	9:45	14:30	19:00

REDON - PENESTIN

JOURS DE CIRCULATION Sauf dimanche et jours fériés	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V S
REDON - Parc Anger - (Gare SNCF)	11:45	13:00	17:45
RIEUX - Mairie	12:00	13:15	18:00
THEHILLAC - Mairie	12:05	13:22	18:07
ST DOLAY - Eglise	12:10	13:30	18:15
NIVILLAC - Forum	12:25	13:45	18:30
LA ROCHE BERNARD - Bd de Bretagne	12:30	13:50	18:35
FEREL - Mairie	12:37	14:00	18:45
CAMOEL - Mairie	12:42	14:05	18:50
PENESTIN - Office du Tourisme	12:47	14:10	18:55
PENESTIN - Plage de la Mine d'Or	12:52	14:15	19:00



A.C.C.A. Association de Chasse Communale Agréée

Nivillac est une commune rurale, à forte production agricole. Les agriculteurs subissent de plus en plus de dégâts liés aux espèces classées Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD – sangliers, ragondins, corneilles...etc). Les forestiers sont également impactés par la prolifération du chevreuil. Les seules solutions afin de modérer ces proliférations de gibiers et nuisibles reposent sur le piégeage et la chasse. Malheureusement, quand les piégeurs ou les chasseurs interviennent sur le terrain, ils sont quelquefois pris à parti par certains citoyens ou automobilistes. Les chasseurs et piégeurs ont pourtant un rôle important d'intérêt public : la régulation des nuisibles est imposée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM – Préfecture)

Soyons solidaires avec les agriculteurs et rappelons-nous que :

1 - Le propriétaire peut se retrouver responsable des dégâts occasionnés sur les cultures si la présence des nuisibles est prouvée sur ses terrains (et qu'il n'a pas agit pour éviter cette prolifération).

2 - La commune de Nivillac dispose d'une Association de Chasse Communale Agréée (ACCA). La chasse est donc autorisée sur tout le territoire de la commune (excepté pour les terrains disposant d'un droit de retrait lors de la création de l'ACCA). Un propriétaire ne peut pas interdire l'accès sur ses terrains.

Tous les ans, nous constatons des dégâts sur les cultures dans les champs (céréales, maïs, prairies ...), mais aussi près des habitations sur les pelouses et jardins aux abords du bourg, des lotissements et aux abords de La Roche-Bernard... etc...

Il ne faut pas oublier que certains animaux peuvent rapidement devenir agressifs.

Le sanglier (classé dans la catégorie grand gibier) est chassable pendant les dates d'ouverture de la chasse.

Mais ces animaux étant considérés comme nuisibles (dégâts agricoles, risque de prolifération de peste porcine ou de collisions routières), des dispositions doivent être prises pour réguler leur population.

C'est pourquoi la chasse anticipée (ou tir d'été) du sanglier peut s'effectuer sur l'ensemble du territoire du département à partir du 1er juin et jusqu'à l'ouverture générale de la chasse. Pour ce faire, les détenteurs du droit de chasse doivent justifier d'une autorisation individuelle préfectorale.

L'Office français de la biodiversité (OFB) – l'ancien Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) – précise ainsi les modalités de la chasse du sanglier durant la période de tir anticipé :

- du 1er juin au 14 août : chasse en battue, à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse, et dans les conditions fixées par l'arrêté du préfet (obligation d'adresser le bilan des effectifs prélevés)

- du 15 août à l'ouverture générale et de la clôture générale au 31 mars au plus tard: chasse en battue, à l'affût ou à l'approche, sans aucune autre formalités.

À noter qu'une demande d'autorisation individuelle peut être faite, selon des modalités semblables, pour la chasse anticipée au chevreuil, au cerf, au daim et au renard.

Pour rappel la période d'ouverture générale de la chasse va généralement de mi-septembre à fin février.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

La commune de NIVILLAC collabore avec la FDGDON 56 en recensant les nids de frelons asiatiques et en mettant à disposition des administrés, la liste des désinsectiseurs habilités à détruire les nids (liste fournie par cet organisme).

■ **24 nids de frelons** ont été signalés en mairie dont 5 sur le domaine public (année 2022).

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos piégeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche, engagée sur notre commune depuis de nombreuses années, répond à **une obligation** qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune (Arrêté Préfectoral du 26 mars 2013). Ces animaux très prolifiques (1 couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des terriers. Mais ils sont surtout porteurs de la **leptospirose**, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur. C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piégeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau. La municipalité tient à remercier nos piégeurs bénévoles pour leur investissement et leur implication indispensable pour la santé publique.



FORUM DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE

Depuis 2020, date de la mise en place de la police pluri-communale sur les communes de Nivillac, La Roche Bernard et Saint Dolay, plusieurs actions de prévention ont été mise en place et sont renouvelées tous les ans. En effet, tous les élèves de ce territoire sont sensibilisés au permis piéton, au permis vélo, au permis internet et au harcèlement scolaire.

Cette année, nous avons souhaité organiser un forum de la prévention et de la sécurité qui permet de regrouper sur un même site l'ensemble de nos partenaires.

Cette manifestation se déroulera le 2 septembre 2023 de 10h00 à 17h00, sur la place du brigadier Eric Marot à Nivillac et se déroulera en même temps que le forum des associations.

Venez découvrir et échanger avec nos 21 partenaires qui tous ont un lien avec :

- Les métiers de la sécurité et de la protection
- La sécurité routière
- La prévention (harcèlement, violences sexistes, violences faites aux femmes)

La journée sera animée par des simulations d'intervention des pompiers, de la gendarmerie et de la douane. Un espace restauration sera à votre disposition.

Liste des stands :

voiture testochoc de groupama, simulateur de conduite de deux roues, réflexomètre, parcours polymat, piste vélo, contrôle technique autovision, Optical center, protection civile, magasin de vélo Vilaine sport nature, pompiers de la Roche Bernard, centre



d'information et de recrutement de la gendarmerie, de la police nationale, de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine nationale, les douanes, SNSM, IFOPSE, association Femme Phoenix, Nina et Simone, Makadam





RESIDENCE AUTONOMIE LES METAIRIES

La Résidence autonomie offre aux **personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes ou faiblement dépendantes**, une formule à mi-chemin entre le domicile et l'entrée en structure médicalisée.

Dans sa vie quotidienne, la personne reste autonome, libre de ses horaires et de ses allées et venues. Elle peut continuer à recevoir ses amis et ses proches, et rompre son isolement grâce à la présence des autres occupants de la Résidence et de la proximité des commerces, des activités culturelles et d'infrastructures administratives, sanitaires et sociales.

La Résidence autonomie a pour mission de **prévenir la perte d'autonomie des Résidents en proposant :**

- des animations diversifiées du lundi au dimanche favorisant le lien social, le lien intergénérationnel, le lien avec les structures et les associations de proximité, la participation de bénévoles, la stimulation intellectuelle et physique, la joie de vivre et le bonheur de partager des activités et des sorties ;

- des actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie.

VIVRE DANS UN LIEU SECURISE

Les personnes bénéficient :

- de l'installation d'un **système d'appel d'urgence mobile** relié 24h/24 au personnel de l'établissement.

- de la **présence d'une aide-soignante** en journée et d'une veilleuse la nuit,

- de la **proximité des services et des professionnels de santé** : Centre Hospitalier Basse Vilaine (SSR, SSIAD, EHPAD hébergement permanent et temporaire), Maison médicale (médecins généralistes, cabinet d'ophtalmologie), Centre d'accueil et de permanence des soins, Cabinet de dentistes, Pharmacie de l'Estuaire, Cabinets infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, Centre médico-psychologique, psychologue, diététicienne nutritionniste, pédicure-podologue, ambulanciers et ostéopathes, etc.

La personne fait appel aux professionnels de santé de son choix.

VIVRE SEREINEMENT

Les personnes profitent :

- du **calme** de la Résidence située dans un parc paysager de deux hectares ;
- de **professionnels qualifiés** à leur écoute ;
- d'une **restauration de qualité** grâce à la préparation des repas sur place par les cuisiniers de la Cuisine Centrale du CCAS de Nivillac. Les repas sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne. La priorité est donnée aux produits frais et locaux ;
- d'un **service de blanchisserie** avec le lavage et le repassage du linge sur place ;
- d'un **accès internet** dans l'espace animation ;
- de l'**entretien des locaux** et équipements collectifs.

La Résidence propose 56 studios non meublés : 43 studios de 33 m² et 13 studios de 25 m².

Les personnes assurent l'entretien du logement. Elles peuvent faire appel à une aide à domicile.

L'abonnement téléphonique / internet dans le logement n'est pas compris dans le tarif

LES TARIFS 2023

STUDIOS DE 33 m²

Loyer mensuel	500,00 €
Charges mensuelles	345,00 €
<i>(Eau, électricité, animations du lundi au dimanche, téléassistance 24h/24h relié au personnel soignant, linge lavé et repassé, aide et coordination administrative, si besoin : préparation pilulier, distribution des médicaments, RDV médicaux/paramédicaux, commande et livraison de matériel médicalisé, etc.)</i>	
Repas	726,00 €
<i>(déjeuner : 12,10 € ; dîner+ petit-déjeuner : 12,10 €)</i>	
TOTAL MENSUEL	1571,00 €

STUDIOS DE 25 m²

Loyer mensuel	443,00 €
Charges mensuelles	313,00 €
<i>(Eau, électricité, animations du lundi au dimanche, téléassistance 24h/24h relié au personnel soignant, linge lavé et repassé, aide et coordination administrative, si besoin : préparation pilulier, distribution des médicaments, RDV médicaux/paramédicaux, commande et livraison de matériel médicalisé, etc.)</i>	
Repas	726,00 €
<i>(déjeuner : 12,10 € ; dîner+ petit-déjeuner : 12,10 €)</i>	
TOTAL MENSUEL	1482,00 €

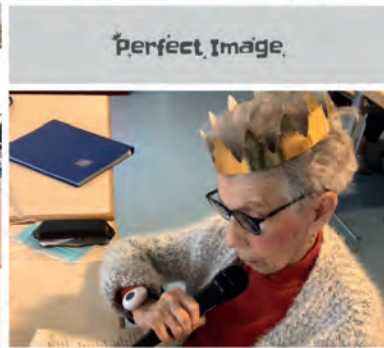


Les Résidents peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée au logement et de l'aide sociale aux repas, de l'aide personnalisée à l'autonomie

Les personnes peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée au logement. **Pour tout renseignements, veuillez contacter le 02 99 90 62 35 ou residence.autonomie@ccas-nivillac.fr**



LA VIE A LA RESIDENCE AUTONOMIE



- Goûter galette des rois des chants ont été entonnés et repris en chœur par tous, vive les reines et le roi !!!



- Après-midi animé par Laurent, ces musiques rythmées ont été appréciées par les résidents qui ont participé de bon cœur.



- Atelier créatif pour la préparation de la déco de la salle pour le repas du printemps, sur le thème du Portugal Chants, échanges, danse avec les cuisiniers et le personnel de service sur une chanson d'une chanteuse Portugaise populaire Linda de SUZA. Tous les ingrédients d'un bon après-midi festif.





- Un après-midi d'entrain animé par Gaëlle et Kevin de la Médiathèque à la découverte de nouveaux jeux de sociétés 3 ateliers ont été proposés : Le chronimino, le Rummikub et le Quirkle



- Rencontre avec les pavillonnaires à la Résidence pour leur informer qu'à présent ils peuvent participer aux différentes animations proposées et venir déjeuner à la Résidence s'ils le souhaitent.



- Atelier néolithique proposé par le Conseil Départemental de Vannes animé par Mélanie Archéologue de formation. L'atelier a été réalisé en deux temps -Présentations des outils et des matériaux utilisés à cette période et ensuite modelage et lissage d'un bloc d'argile distribué à chaque participant .

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Permanence CCAS

Tous les jeudis matin de 9h à 12h sur rendez-vous à la Mairie de Ni-villac 3 rue Joseph DANO.



Distribution le mardi de 10h à 12h30 à la Maison de la Solidarité

Juillet 2023 : 04- 11-18-25

Août 2023 : 01-08-29

Septembre 2023 : 05- 12- 19-26

Octobre 2023 : 03- 10- 17- 24- 31

Novembre 2023 : 07-14



Banque Alimentaire

Distribution le mardi de 14h à 17h à la Maison de la Solidarité
11 Juillet , 08 Août, 12 Septembre, 10 Octobre, 14 Novembre, et le 12 Décembre

Boutique Solidaire Secours Catholique

La boutique est ouverte tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00, à la maison de la solidarité Porte Garel.

Contre quelques euros vous pouvez vous vêtir correctement, acquérir des meubles et jouets en bon état.

Elle accepte les dons de vêtements pour constituer un joli vestiaire, petit électroménager, meubles en bon état, jouets aux mêmes heures.

La Boutique est ouverte à tous.

En cas d'urgence
tél :07 86 12 30 78.



#CANICULE

Face à la canicule, adoptez les bons réflexes :



Buvez de l'eau
régulièrement



Maintenez votre
logement frais :
fermez les fenêtres
et volets la journée



Mouillez-vous
le corps



Ne buvez pas
d'alcool



Évitez les efforts
physiques



Donnez et prenez
des nouvelles de
vos proches



PLAN CANICULE

NE RESTEZ PAS ISOLÉ, PENSEZ AU PLAN CANICULE !

Comme chaque année, au début de l'été, en prévision d'éventuelles chaleurs estivales, la Commune de Nivillac tient, à titre préventif, un registre recensant les personnes fragilisées qui se sont signalées du fait de leurs difficultés de déplacement, de leur isolement, ou simplement de leur âge. Ce registre confidentiel peut être utilisé par les autorités compétentes en cas de déclenchement de plans de protection civile, notamment lors d'une période de canicule.

Les Nivillacoises et les Nivillacois désirant s'inscrire sur ce registre, ou inscrire un de leurs proches, peuvent s'adresser au CCAS afin de compléter une fiche de renseignements (noms, coordonnées, personnes à prévenir en cas d'urgence...). Ces données confidentielles, conservées et mises à jour par le CCAS, sont tenues à la disposition du Préfet du Morbihan en cas de mise en œuvre d'un plan d'alerte ou d'urgence, notamment canicule. Les personnes déjà inscrites sur le registre n'ont pas à renouveler leur inscription chaque année. Il leur est toutefois demandé de bien vouloir communiquer au CCAS tout changement de situation (changement d'adresse par exemple). En cas de déménagement hors de Nivillac, les personnes concernées sont invitées à se réinscrire auprès de la mairie de leur nouvelle commune. Pour s'inscrire sur le registre du plan départemental de gestion de la canicule, vous devez remplir l'une des conditions suivantes : être Nivillacois, vivre à son domicile, avoir 65 ans ou plus, être en situation de handicap ou être reconnu inapte au travail et âgé de 60 ans ou plus. Le formulaire est disponible au CCAS de Nivillac (Mairie de Nivillac, 3 rue Joseph DANO 56130 Nivillac).



École Sainte-Thérèse de Saint-Cry

L'école de Saint-Cry se prépare pour la classe de mer

Les CP CE1 CE2 à la piscine

Cette année, le projet pédagogique de l'école **Sainte-Thérèse** située à **Saint-Cry** est axé sur le développement des **5 sens au service des apprentissages**.

Après avoir travaillé le goût en première période, puis la vue, l'ouïe, et l'odorat, les élèves terminent par un travail autour du toucher.

Et pour bien finaliser ce projet, quoi de mieux qu'un séjour à la découverte d'un nouvel environnement ! Ainsi, les élèves de la **Petite Section au CM2** sont partis

au mois de mai pour 2 à 3 journées (maternelles / élémentaires) en **classe de mer à Treffiagat** dans le sud du Morbihan. Un séjour réalisé avec le **soutien de la Région Bretagne** grâce à l'aide PASS Classes de mer. Au programme : pêche à pied, découverte de la faune et de la flore locale, initiation surf pour les plus grands, ou encore land art sur la plage...

Une belle occasion pour nos élèves d'éveiller tous leurs sens, de se sensibiliser au milieu marin, mais aussi d'apprendre à vivre en collectivité, et de

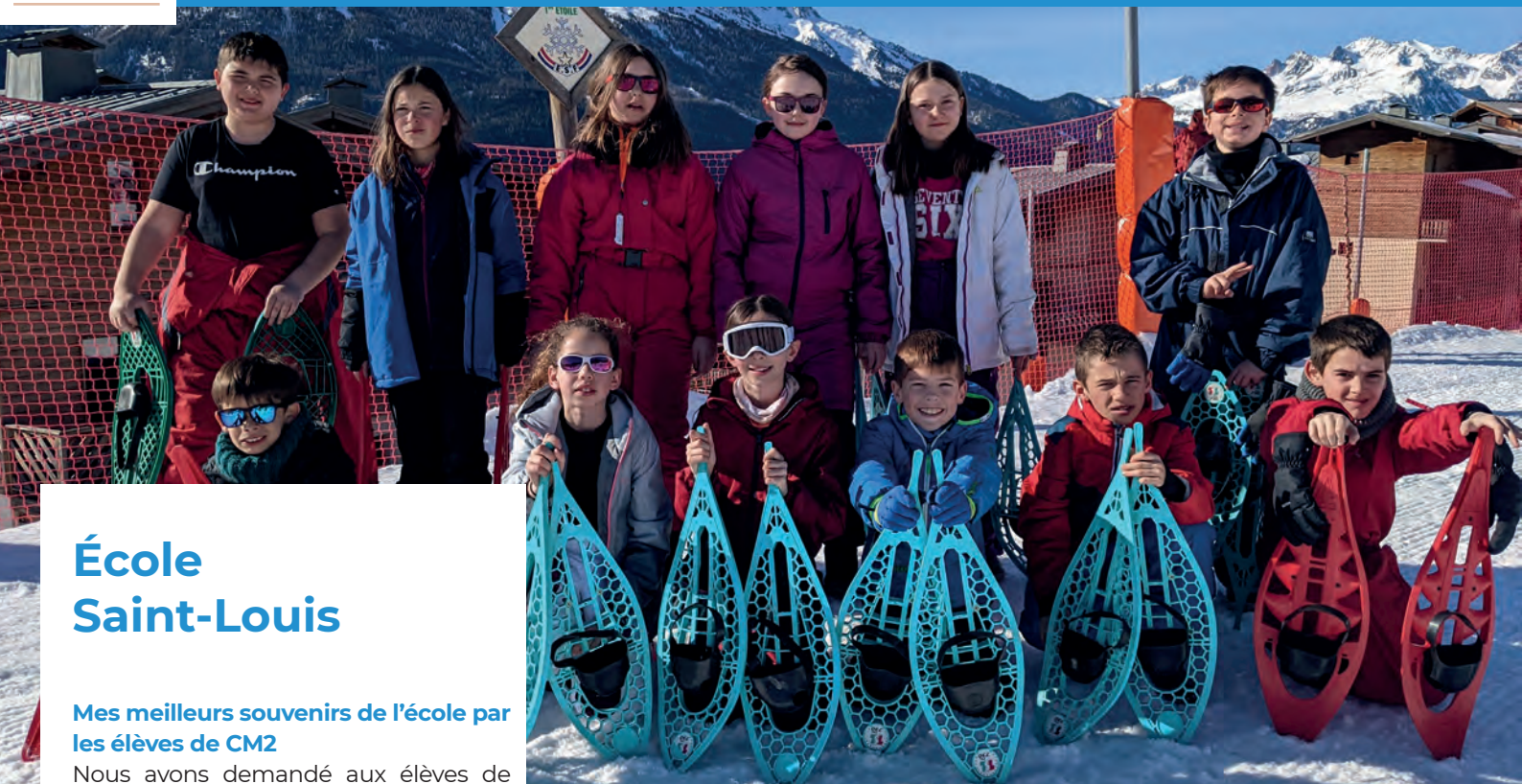
partager des moments avec ses camarades de classe. Ce voyage qui est une première pour l'établissement a aussi pour objectif de renforcer le lien entre petits et grands, très important pour l'école familiale de Saint-Cry.

Une fin d'année riche en apprentissages et en activités avec le **cycle de natation** pour les CP-CE1-CE2 puis les GS, les **rencontres sportives** pour chaque niveau, ainsi que la **kermesse de l'école** qui a eu lieu le samedi 24 juin dès 16h.



Enfants CP/CE1/CE2 à la piscine





École Saint-Louis

Mes meilleurs souvenirs de l'école par les élèves de CM2

Nous avons demandé aux élèves de la classe de CM2 de l'année 2022-2023 de nous faire partager ce qu'ils avaient préféré durant leurs années passées à l'école Saint-Louis. Voici leurs réponses :



Ce que nous gardons en souvenir de nos années en maternelle :

L'odeur de la classe de petite section, la musique douce à la sieste, le lavage des mains à la fontaine, les tampons des prénoms, les ateliers peinture et cuisine, le micro « bâton de parole », l'élevage de têtard ou encore nos mascottes Mimi et M. Loup !



Ce que nous avons préféré durant notre année en cours préparatoire :

L'écriture de Florence ou de Stéphane, apprendre à lire et écrire avec les Alphas, les gommettes et les tampons « Bon travail », les livres de Sami et Julie du coin lecture, les ateliers de jardinage et la décoration du sapin de Noël.



Ce que nous retiendrons de nos années de primaire :

Le souvenir de mes maitres et maitresses, les rituels du matin, le conseil des élèves, les bons points et la course aux pépites, le projet Vendée globe et Virtual Regatta, les cours de voile, les sorties dans les vignes, à Branféré, Suscinio ou Brocéliande, la classe de mer et la classe de neige à Aussois !

Et bien sûr, nous nous souviendrons des projets Ecole de la Petite Section au CM2 :

Les projets d'année « Voyage dans le



temps », « Coutumes et traditions », « Les arts et les sports », « Protégeons la nature » ..., les échanges interclasses, les célébrations, le cinéma de Noël, les spectacles du forum ou de l'école comme Yélinga et la kermesse bien sûr ! Mais, sans oublier le 100ème jour d'école durant lequel on est tous réunis autour d'activités sportives, culinaires ou artistiques, les petits comme les grands apprécient beaucoup ces moments !

« En gérant son équipe, on est responsable, je me sens plus grand », « J'aime donner le sourire aux plus petits », « on s'entraide, on se connaît mieux » (CM2)





École publique Andrée Chedid

7, rue de la piscine 56130 Nivillac

Présentation de l'école :

En 2022/2023, l'école maternelle accueille 75 élèves répartis en 3 classes.

Horaires: La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20.

Restaurant scolaire sur place.

Garderie municipale sur place à partir de 7h30 et jusqu'à 18h45.

Le printemps des poètes (mars 2023):

Le printemps des poètes a pointé le bout de son nez, et les enfants de moyenne et grande sections ont commencé à chercher des rimes avec le mot «Printemps», et le mot «carnaval», afin d'essayer de créer une comptine à réciter aux autres classes de l'école.

Après la recherche de mots qui riment avec printemps et carnaval, ils ont écrit une comptine, en inventant des phrases, qui s'appellent des vers.

Après avoir bien appris leur comptine, ils sont allés la réciter dans plusieurs classes de l'école maternelle et de l'élémentaire... quelle joie, quelle émotion !

Ils ont également découvert ce qu'avaient préparé les autres classes pour le printemps des poètes :

un arbre à poème, une buvette poétique, des virelangues, des comptines, des poésies récitées en échange...

Puis ils ont colorié leur comptine inventée ...

La fête des 100 jours d'école :

Le 100^{ème} jour d'école a eu lieu le jeudi 13 avril et beaucoup d'activités ont eu lieu ce jour-là, notamment avec la classe des CE1/CE2.

Des enfants de la classe de Valérie ont rapporté des collections de 100 objets. Déjà, avant le jour J, une première collection est arrivée à l'école... 100 objets différents... 10 collections de 10 objets !

Et une autre en photo ... merci Ewann pour tes 100 fossiles et coquillages.

Puis en réel ! Et c'est très lourd ! Puis d'autres collections sont arrivées pour le jour J... celle d'Anne-Laure, et celles de la maîtresse. Et également celles de Robin, Cassie, Julia, Roman, Romane, Maël, celle de Célian en photo ... Merci à tous !

Ils les ont montrées aux CE1/CE2, et les ont dénombrées... : « Nous sommes maintenant bien entraînés à compter jusqu'à 100 !!! »

Avec les élèves de la classe de CE1/CE2, les enfants ont colorié et découpé 100 fleurs pour leur classe et 100 fleurs pour la leur.

L'après-midi, les GS ont cherché 100 mots gentils que les CE1/CE2 ont écrit dans des cœurs qu'ils ont ensuite découpés.

Ensuite, ils se sont retrouvés et ont joué à la « passe à 100 ». Les enfants se sont également positionnés en forme de « 100 » dans la salle de motricité. C'était un peu difficile ! C'était une belle journée qui est passée très vite !



Renseignements et visites pour l'année scolaire 2023/2024 :

Dans la perspective d'une future inscription, vous pouvez prendre contact avec l'école :

- soit par téléphone au 02 99 90 85 39 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur)

- soit par mail à l'adresse suivante :

ecole.maternelle-nivillac@orange.fr

Site de l'école :

<http://maternelleandreechedid.toutemonecole.fr>





La commune de Nivillac met en place son Conseil Municipal de Jeunes, le 30 Septembre 2023

UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ), C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un engagement citoyen qui permet aux jeunes de réaliser des projets qui leur tiennent à coeur, de soumettre des idées, d'être les interlocuteurs privilégiés des élus, mais aussi de l'ensemble de la population.

Le CMJ est aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. C'est une opportunité pour les jeunes de participer à la vie de leur commune, à ses actions, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être le porte-parole de la population et notamment des jeunes concitoyens.

C'EST POUR QUI ET PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 16 jeunes maximum, habitants Nivillac et scolarisés en 6ème, 5ème, 4ème et 3ème (4 élus par niveau). Les membres du CMJ sont élus pour 2 ans.

POUR QUOI FAIRE ?

C'est l'opportunité de donner ton avis sur des sujets qui concernent la jeunesse, être à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes et les représenter, être force de proposition auprès du Conseil Municipal et s'initier concrètement à la citoyenneté et à la démocratie.



Tu pourras proposer, élaborer, réaliser des projets et des actions pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Les jeunes conseillers municipaux représentent l'ensemble des jeunes habitants à Nivillac.

Les dates à retenir...

**Du 19 au 24
JUN et du
1^{er} au 15
SEPTEMBRE**

**Affichage
des promesses
électorales**

**Samedi 23
SEPTEMBRE**

**Élections et
proclamation
des résultats**

**Samedi 30
SEPTEMBRE**

**Installation
du C.M.J**



Service enfance/Jeunesse Affaires scolaires Commune de Nivillac

Rentrée scolaire 2023 Inscriptions/réinscriptions

(Restauration scolaire St Louis et Andrée CHEDID - Accueil périscolaire Andrée CHEDID - Accueil de Loisirs)

NOUVEAUTE : **1 dossier unique pour tous les services !**

Les dossiers d'inscription pour la rentrée 2023/2024 sont disponibles :

En ligne en téléchargeant les documents via le site de la commune :

- <https://www.nivillac.fr/enfance-jeunesse/restaurants-scolaires/> ou
- <https://www.nivillac.fr/les-dossiers-dinscription/#more-1760>

En version papier à l'accueil de la mairie

Les dossiers sont à déposer au plus tard le vendredi 7 juillet au choix :

- Dans l'urne située à l'accueil de la mairie
- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Par mail aux 2 adresses suivantes : cantine@nivillac.fr ET enfancejeunesse@nivillac.fr

Pour les nouveaux élèves :

- Une photo d'identité
- Un mandat SEPA accompagné d'un RIB (si souhait de mise en place du prélèvement automatique)



A partir du lundi 10 juillet à 9h,
activation du portail famille afin de procéder
aux réservations sur les différents services.

ATTENTION :
Vous pourrez faire des réservations
UNIQUEMENT si vous avez transmis un dossier d'inscription

CONTACTS :

Restauration scolaire et accueil périscolaire :

cantine@nivillac.fr

Accueil de Loisirs :

enfancejeunesse@nivillac.fr



La petite enfance sur le territoire du SIVU de la Roche Bernard

Plusieurs services Petite Enfance existent sur le territoire, pour les enfants de 0 à 4 ans, afin de répondre aux besoins des familles des communes de Camoël, Férel, La Roche Bernard, Nivillac, Marzan, Pénestin et Saint Dolay.

Le Multi accueil Le P'tit Bois Dormant à Férel activité médiation animale, avec l'intervention de Lénani'Maux.



Atelier « Eveil à La nature », proposé aux assistantes maternelles, dans le Bois de Lourmois à Nivillac.

Le Relais Petite enfance :

Situé à la maison de l'enfance de Nivillac, Le RPE est un service de proximité. Il propose des informations sur le métier et la formation d'assistante maternelle, des ateliers d'éveil, conférence et temps d'échanges entre professionnels.

Le RPE renseigne sur les modes de garde existant sur le territoire et accompagne les parents dans leur recherche. Le relais donne une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties (employeur et employé).

Contact :
ramlrb@orange.fr
02.99.90.78.56

Le Lieu d'accueil enfants Parents « A Petits Pas » :

Destiné aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent ou pour les futurs parents, le LAEP est un lieu qui permet aux parents et aux enfants de se rencontrer, d'échanger leurs expériences dans un espace de jeux dédié aux jeunes enfants. C'est également un premier lieu de socialisation et de découverte.

Tous les lundis de 9h à 11h30 à la Maison de l'enfance de Nivillac, En accès libre et gratuit, les familles peuvent arriver et repartir à l'heure qu'elles souhaitent et venir au rythme qu'elles veulent, il n'y a pas d'inscription préalable nécessaire.

Contact :
laeplrb@orange.fr
02 99 90 78 56



Le jardin des ballons



Activités la semaine nationale de La petite enfance sur le thème « POP »

Le Multi accueil Les P'tits Mousses à Nivillac

Une équipe de professionnels de la petite enfance accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, habitant sur le territoire du SIVU de La Roche Bernard, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Accueil occasionnel ou régulier, sur inscription.

De nombreuses activités ont été proposées aux enfants dans le cadre de la semaine petite enfance sur le thème POP. En parallèle, un fil rouge avec un jour une couleur a rythmé nos journées.

Avec la participation active des parents, les enfants ont ainsi pu agrémenter chaque jour la fresque à la couleur de leurs vêtements.

Des activités sont régulièrement proposées dans le jardin afin de profiter des extérieurs : activité surprise en couleur et en musique. Succès garanti !

Contact
multiaccueilnivillac@orange.fr
02.99.90.57.33

Le Multi accueil Le P'tit Bois Dormant à Férel

Contact :
multiaccueilferel@orange.fr
02.99.90.73.14



Activité médiation animale, avec l'intervention de Lénan'la Moux.



20

Culture

L@ Parenthèse médiathèque

**7 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023****EXPOSITION « LES ARBRES REMARQUABLES DU MORBIHAN »**

Cette exposition, prêtée par la Médiathèque départementale du Morbihan, met en valeur le patrimoine extraordinaire que constituent les arbres remarquables du département.

Une exposition immersive à 360° au pied des plus beaux arbres du Morbihan avec des contenus enrichis (audioguide et interviews interactives) complètent le dispositif grâce aux tablettes numériques mises à disposition.

Vernissage le vendredi 7 juillet à 18h suivi d'un verre de l'amitié et du spectacle de contes « *Paroles d'arbres* » par Rémy Cochen (gratuit, tous publics).

Gratuit. Entrée libre aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.

Dimanche 30 juillet de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 : ouverture exceptionnelle de la médiathèque pendant la Fête de la nature organisée par le Comité des fêtes de Nivillac.

VENDREDI 7 JUILLET À 21H**SPECTACLE DE CONTES « PAROLES D'ARBRES »****PAR RÉMY COCHEN**

Des racines à la cime les arbres chuchotent des histoires.

Ils racontent que les naïvetés de l'enfance sont parfois un moyen de retrouver le vrai sens de la vie

Mais pour entendre leurs paroles, il faut tendre l'oreille car le poète dit que la feuille amie du silence laisse le vent parler pour elle.

Un spectacle familial à partir de 7 ans. Gratuit. Théâtre de verdure devant le Forum (solution de repli en cas de pluie).

Avec le soutien financier de la Médiathèque Départementale du Morbihan

JEUDI 13 JUILLET DE 16H30 À 18H30**QUI VIT DANS MON ARBRE ?****PETITS BRICOLAGES DU JEUDI POUR LES 6-10 ANS**

Venez découvrir le rôle et l'importance de l'arbre dans les écosystèmes et des relations entre les êtres vivants, à travers un atelier pédagogique pour découvrir les arbres près de chez soi qui mêlera jeux et origamis.

Gratuit, sur inscription. Ancien camping municipal et salle du Foyer rural. RV au skate park de Nivillac.



© Médiathèque Départementale du Morbihan

7 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023**« PAYSAGES BOISÉS » : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES DE MARC ROULLAUD**

Cette exposition d'une quarantaine de photographies, recèle ce que ce végétal peut nous offrir au travers de la macrophotographie.

Gratuit. Entrée libre aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.



© Isabelle Rimbert

MERCREDI 19 JUILLET À 11H**DANS LA FORÊT LOINTAINE, ON ENTEND NOS HISTOIRES****HEURE DU CONTE POUR LES 2-6 ANS**

Nous vous invitons au bois de Lourmois pour partager nos histoires, comptines et autres jeux de doigts sur le thème de la forêt et des arbres. Prenez vos tapis, nattes et coussins et venez vous asseoir avec nous.

Gratuit. Bois de Lourmois. (Solution de repli à la médiathèque en cas d'intempérie).



SAMEDI 22 JUILLET DE 10H À 12H :

SORTIE NATURE

Sortie nature avec **Patrice BAUDET** responsable du Service des Espaces Verts, commune de Nivillac.

Découverte de la diversité et de la richesse de végétaux notables du centre bourg de Nivillac tels que l'if et le chêne pédonculé pour les arbres les plus anciens, les savonniers et les poiriers pour les arbres à fleurs, et bien d'autres spécimens plantés par les SEV et Patrice Baudet depuis plus de 40 ans.

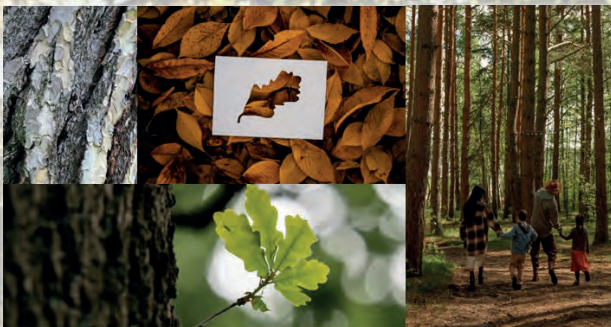
Tous publics. Gratuit. RV parvis de la médiathèque.

MERCREDI 26 JUILLET À 11H

**AUPRÈS DE MON ARBRE, JE VIVAIS HEUREUX
HEURE DU CONTE POUR LES 6-8 ANS**

A l'ombre des arbres, nous vous contons nos histoires sur le thème de la forêt et des arbres. Prenez vos tapis, nattes et coussins et rejoignez-nous au Bois de Lourmois

Gratuit. Bois de Lourmois. (Solution de repli à la médiathèque en cas d'intempérie).



DIMANCHE 30 JUILLET 2023 À 10H30

**CONFÉRENCE SUR LES ARBRES PAYSANS AUX MILLE
USAGES : HAIES, TROGNES, PLESSSES, FRUITIERS...
PAR **DOMINIQUE MANSION**, BOTANISTE, AUTEUR,
ILLUSTREUR NATURALISTE, ARTISTE PLASTICIEN ET
TRANSMETTEUR DE SAVOIR-FAIRE PAYSANS**

Souvent oubliée quand il est question d'arbres, la « forêt paysanne » a eu et a encore une place et une importance considérables.

Haies, trognes, plessages, vergers... ont permis à des générations de paysans et de ruraux de se nourrir, se chauffer, de cuire les aliments, de s'équiper, de clore les parcelles, de se protéger des intempéries....

Richement illustrée, la conférence présentera ces savoirs et savoir-faire acquis et transmis de génération après génération en montrant qu'ils n'ont pas dit leur dernier mot face changement climatique, aux besoins en énergie, à l'érosion de la biodiversité et aussi à la banalisation des cadres de vie aussi bien à la campagne qu'en ville.

Conférence suivie d'une séance de dédicace des ouvrages de l'auteur. **Fête de la nature** (organisée par le Comité des Fêtes de Nivillac). Bois de Lourmois. Nivillac.

**OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE LA
MÉDIATHÈQUE LE DIMANCHE 30 JUILLET DE 10H À
12H30 ET DE 14H À 18H30**

JEUDI 27 JUILLET DE 16H30 À 18H30

ARBRE, QUI ES-TU ?

**ATELIER PETITS BRICOLAGES DU JEUDI, POUR LES
PARENTS ET ENFANTS À PARTIR DE 7 ANS**

Atelier ludique mêlant impressions végétales et activité sensorielle pour reconnaître certaines essences d'arbres à partir de leurs feuilles et de leurs écorces.

Gratuit, sur inscription. Ancien camping municipal et salle du Foyer rural. RV au skate park de Nivillac.

JEUDI 3 AOÛT DE 16H30 À 18H30

QUI VIT DANS MON ARBRE ?

**ATELIER PETITS BRICOLAGES DU JEUDI, POUR LES
ENFANTS DE 10 ANS ET PLUS**

La médiathèque vous propose de découvrir le rôle et l'importance de l'arbre dans les écosystèmes et des relations entre les êtres vivants, à travers un atelier pédagogique pour découvrir les arbres près de chez soi qui mêlera jeux et origamis.

Gratuit, sur inscription. Ancien camping municipal et salle du Foyer rural. RV au skate park de Nivillac.

MERCREDI 9 AOÛT À 14H30

**BALADE CONTÉE AU BOIS DE LOURMOIS AVEC
RÉMY COCHEN, CONTEUR**

Des racines à la cime les arbres chuchotent des histoires.

Ils racontent que les naïvetés de l'enfance sont parfois un moyen de retrouver le vrai sens de la vie

Mais pour entendre leurs paroles, il faut tendre l'oreille car le poète dit que la feuille amie du silence laisse le vent parler pour elle.

Un spectacle familial à partir de 7 ans. Gratuit, sur inscription.

Avec le soutien financier de la Médiathèque Départementale du Morbihan



22

Culture

VENDREDI 25 AOÛT DE 16H À 18H**VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE DE 16H À 18H****SAMEDI 9 SEPTEMBRE DE 14H À 16H****ATELIER D'ÉCRITURE : *ÉCRIRE AU CREUX DES ARBRES***

Atelier d'écriture animé par **Marine THIEULIN**, auteure de nouvelles. Pour adultes et jeunes adultes.

A la source de nos inspirations fécondes, l'arbre s'invite sur notre sentier d'écriture. Dans le jeu des mots qui s'approprient, s'assemblent et se partagent, partons à l'aventure, au cours de 3 ateliers intuitifs et créatifs.

Possibilité de participer à un ou plusieurs ateliers. Dernier atelier suivi d'un temps de partage des textes produits au cours des trois ateliers, et du spectacle de poésie orale et cithare, *Comme marchent les arbres*, par Odile Séveno.

Gratuit, sur inscription.

SAMEDI 9 SEPTEMBRE À 17H**COMME MARCHENT LES ARBRES : SPECTACLE DE POÉSIE ORALE ET CITHARE PAR ODILE SÉVENO**

Une balade inédite entre *Musique* et *Mots*, poèmes et prose (extraits du livre « *Comme marchent les arbres* »), pour évoquer ce lien charnel et ancestral de l'homme à l'arbre, ce vieux compagnonnage.

Un hommage aux arbres qui à travers imaginaire et émotions s'inscrit dans un contexte où chacun connaît l'enjeu de notre dépendance à la nature.

Ces 40 minutes où se font écho les mélodies de la Cithare et la musicalité du langage emmèneront l'auditeur en son propre voyage.

Gratuit, réservation recommandée.



© Odile Séveno

VENDREDI 25 AOÛT À 20H30**CINÉ-RENCONTRE AUTOUR DU FILM :**

Les Arbres remarquables. Un patrimoine à protéger par Georges Feterman. Réalisation Jean-Pierre Duval et Caroline Breton (90 mn, 2019)

PROJECTION SUIVIE D'UNE RENCONTRE ANIMÉE PAR **JOËL LETEXIER**, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION AVENIR (ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET DES INTERVENTIONS RESPECTUEUSES).

Ce documentaire offre au spectateur un surprenant tour de France (et des Dom-Tom) des arbres remarquables : vieux, insolites, reconnus, historiques ou faisant appel à une légende ou tout simplement un coup de cœur !

Certains d'entre eux paraîtront un peu « jeunes », ne dépassant pas les 300 ans. Ce sont les arbres venus d'autres continents, introduits en Europe durant les derniers siècles. Les plus vieux cèdres ou catalpas, séquoias ou tulipiers ont tout simplement l'âge de leur arrivée en Europe ! Les patriarches sont eux aussi au rendez-vous, parfois millénaires. Leurs troncs creux vous attendent sereinement. Ne vous pressez pas. Ils seront encore là quand vous passerez les voir. Pour eux, le temps n'a pas la même dimension que pour nous. Notre seule urgence est de les protéger.

Cinéma La Couronne Nivillac. Tarifs cinéma.

VENDREDI 1ER SEPTEMBRE À 20H30**CINÉ-RENCONTRE AUTOUR DU FILM :**

Arbres et forêts remarquables. Un univers à explorer par Georges Feterman, président de l'association A.R.B.R.E.S. Réalisation Jean-Pierre Duval (90 mn, 2020)

PROJECTION SUIVIE D'UNE RENCONTRE ANIMÉE PAR **RODOLPHE MONTUS-AUGÉ**, TECHNICIEN FORESTIER.

Ce documentaire est la suite de "Les Arbres remarquables, un patrimoine à protéger" projeté le 25 août au cinéma La Couronne à Nivillac.

Pour ce nouveau film, nous découvrons des arbres, jardins et forêts issus de régions de France peu visitées lors du premier film mais aussi à l'île de la Réunion avec ses agroforêts magnifiques.

Cinéma La Couronne Nivillac. Tarifs cinéma.



DIMANCHE 3 SEPTEMBRE DE 9H À 12H15
BALADE DÉCOUVERTE SUR LE SITE DÉPARTEMENTAL DU BOIS DE LA
CORODAIS (SAINT-DOLAY) AVEC RODOLPHE MONTUS-AUGÉ, TECHNICIEN
FORESTIER

Durée estimée : 3 heures. Longueur estimée : 1,5 km en circuit. Niveau : promenade familiale sur sentier dégagé. Pas de difficulté majeure, sauf une pente forte à descendre sur 30 m environ. Effectif maximum du groupe : 20 personnes. Chien toléré. Prévoir tenue adaptée à la marche et de la boisson.

Rendez-vous au parking de la rue de la Boissière à Saint-Dolay, pour se regrouper en co-voiturage et se rendre sur le site, en 5 mn. Départ à 09 h. Retour estimé au parking de la rue de la Boissière à 12 h 15.

Au fil de la balade, les visiteurs pourront découvrir les richesses connues et moins connues de cet espace forestier diversifié, entre pinède sur lande sèche et vallon humide.

Gratuit, sur inscription auprès de la médiathèque L@ Parenthèse à Nivillac.

MARDI 12 SEPTEMBRE À 14H30

CONFÉRENCE SUR LES ARBRES REMARQUABLES EN
BRETAGNE PAR BENOÎT LE BARBIER, CHARGÉ DE
PROJETS ENVIRONNEMENT AU CPIE FORÊT DE
BROCÉLIANDE ET COORDINATEUR DE L'OPÉRATION
« ARBRES REMARQUABLES EN BRETAGNE » POUR LE
MORBIHAN.

Le patrimoine arboré de Bretagne a fait l'objet à partir de 2007 d'un inventaire coordonné à l'échelle régionale. Cette démarche participative a recueilli à ce jour plus de 2000 signalements à travers la région. A travers cette richesse les arbres dévoilent certains de leurs secrets mais révèlent en même temps d'autres mystères. En effet, la diversité des essences, l'histoire de l'arbre ou encore ses conditions d'implantation influencent sa forme actuelle. Mais certains arbres accueillent encore aujourd'hui des rites mystérieux du passé. Les changements de pratiques vis à vis de l'arbre mettent à mal l'entretien de ce patrimoine inestimable, notamment dans les logiques d'expansion urbaine et d'aménagement des territoires. Le changement climatique pourrait également être un facteur très puissant de disparition de ces vieux sujets. Mais des expérimentations sont menées pour faire face à ces changements et redonner à l'arbre une place centrale dans nos vies.

Conférence d'ouverture de l'Université du Temps Libre Pays de Vilaine.

Gratuit. Forum de Nivillac.

SAMEDI 23 SEPTEMBRE DE 14H À 15H30

ATELIER D'ART FLORAL POUR LES PLUS DE 10 ANS ET
ADULTES

Atelier d'art floral animé par l'association A.R.B.R.E. (couture, Peinture/soie, tissu, art floral) pour les + 10 ans et adultes. Réalisation de compositions florales sur la base d'un support réalisé à partir d'écorces d'arbres.

Gratuit, sur inscription.



© CPIE Forêt de Brocéliande

SAMEDI 16 SEPTEMBRE À 16H

JOURNÉES DU PATRIMOINE : DÉCOUVERTE DU SITE
DE LOURMOIS PAR JULIEN CHESNIN, ASSOCIATION
GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE, NIVILLAC

Partez à la découverte de Lourmois, principale seigneurie de Nivillac, et de sa place dans la conspiration de Pontcallec.

Gratuit. RV parvis de la médiathèque.



© Commune de Nivillac



24

Culture

Une sortie mensuelle
pour vous divertir,
pour découvrir des artistes
d'ici et d'ailleurs.

Votre curiosité sera davantage renseignée
si vous assistez à la soirée de présentation de la
programmation le Samedi 16 septembre 2023 (GRATUIT).
Réservation à partir du 29 août au 02 99 90 82 82.

Saison 23.24
Le
Forum
Centre culturel

Sam 16 sept - 20H00

BEL AIR DE FORRO

Concert musique brésilienne du nordeste



Ven 6 oct - 20H30

SANSEVERINO

Hommage à François Béranger



Sam 18 nov - 20H30

ROMAIN DUBOIS

Récital de piano inhabituel



Sam 9 déc - 15H00

«ETRE VIVANT» - Dès 7 ans

Et si les poules prenaient la parole ... !





Ven 15 déc - 20H30

CHARLES QUIMBERT/FRANÇOIS CHAPRON

Le soñ de l'eau - répertoire traditionnel



Vend 12 janv - 20H30

12 FEMMES EN COLÈRE - Cie Ta main camarade

Théâtre-documentaire



Sam 10 fév - 20H30

DAN AR BRAZ avec David er Porh

Dan revisite son répertoire en l'émaillant d'histoires vécues



Lundi 26 fév - 15H00 (Vacances scolaires)

« JE SUIS TIGRE » - Dès 6 ans

Danse, acrobatie, fresque dessinée en direct



Sam 16 mars - 20H30

LILI CROS & THIERRY CHAZELLE - Chanson

Nouveau spectacle « Soyez heureux »



Sam 13 avril - 20H30

ANNE CONSIGNY - « L'Occupation » de Annie Ernaux

Théâtre





Spectacle de GUSTUS et MÉLO, deux musiciens nomades : chanson, rap, slam

**Samedi 23 septembre
à 20H30 au centre culturel Le Forum**

Habitué des cyclo-tournées (des dizaines de concerts où ils vont de ville en ville à vélo), ces deux doux dingues ont les pieds bien ancrés sur terre et la tête dans les étoiles. Élégant, révolté, amoureux et moqueur, le spectacle propose un regard sur le monde. Le message est fort, l'intention est douce et le sourire au rendez-vous.

**Entrée libre sans réservation
(Information au 02 99 90 82 82)**

spectacle organisé dans le cadre de la semaine de la mobilité et la restitution du Schéma Directeur Cyclable

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Expo-photos Nivillac Autrefois



**Du 18 Juin au 2 Octobre
Bourg de Nivillac**

Exposition de photographies anciennes à Nivillac : L'agriculture et les moulins mis à l'honneur

Du 18 juin au 1 octobre 2023, le Bourg de Nivillac accueillera une exposition de photographies anciennes sur le thème de l'agriculture et des moulins. Cette exposition, organisée par l'Association Nivillac : Généalogie, Histoire et Patrimoine, permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire agricole de Nivillac à travers une collection de photographies d'époque.

Les photographies présentées ont été rassemblées auprès de particuliers, de collectionneurs locaux et des archives nationales. Elles offrent un aperçu unique de la vie agricole et rurale de Nivillac au cours du XXe siècle.

Le thème des moulins sera également présenté lors de cette exposition. Les visiteurs pourront découvrir le grand nombre de moulins de la commune, ainsi que leur rôle dans la vie quotidienne des habitants de Nivillac.

L'exposition se tiendra dans le bourg comme les années précédentes. Elle sera ouverte au public tous les jours en déambulation libre et gratuite pour tous les visiteurs.



Conférence sur La baronnie de La Roche Bernard au 17^{ème} siècle

**Vendredi 8 septembre
à 18H30 au centre culturel Le Forum**

Originaire de Missillac, Alexis Ricordel a grandi dans la région de la Roche-Bernard, de l'école Saint-Louis au collège Saint-Joseph à Nivillac puis au lycée Gabriel Deshayes à Saint-Gildas des Bois. Il finit ses études en juin 2022 après avoir obtenu un Master de recherche à l'université de Nantes dans lequel il s'est intéressé à un sujet bien précis La baronnie de la Roche-Bernard : lieux et enjeux de pouvoir au XVIIIème siècle.

Après deux ans et demi de recherche, il a auto-édité son livre paru en janvier dernier et en présentera une synthèse sous forme de conférence.

Ainsi pourrons-nous comprendre comment était organisé le pouvoir du baron Armand du Cambout qui gérait son fief depuis Paris et qui déléguait ses pouvoirs à certains seigneurs locaux. Alexis Ricordel nous les fera connaître et nous immergera dans les arcanes des réseaux d'influence qui ont cours dans une baronnie bretonne du 17ème siècle. Car finalement le pouvoir de ces seigneurs locaux a façonné notre territoire de Lourmois à Nivillac jusqu'à l'abbaye de St- Gildas des Bois en passant par Cadouzan à St-Dolay et la Bretesche à Missillac.

**Entrée libre sans réservation
Information : 02 99 90 82 82**



Association Basse Vilaine Badminton

L'Association Basse Vilaine Badminton a été créée en septembre 2022 et compte déjà 56 adhérents.

Nous nous retrouvons tous les mercredis de 19h à 22h à la salle de la Croix Jacques. Les horaires sont libres pendant ce créneau. Tous les niveaux sont acceptés à partir de 16 ans.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Vous avez 2 séances d'essais avec prêt de raquettes si besoin.

Cotisation annuelle : 30€, 50€ pour un duo couple ou famille.

A bientôt
Fred, Isa et Elodie

Pour plus de renseignements :

Tél : 06.45.94.98.35

Mail : bad.nivillac@gmail.com

Facebook : Basse Vilaine Badminton

Instagram : basse.vilaine_badminton

Association Equilibre Sérénité Yoga

YOGA : un art de vivre au quotidien
Discipline millénaire issue de la tradition indienne, le Yoga est une voie de transformation qui vise à harmoniser le corps et l'esprit.

La respiration est au cœur du processus. Le Yoga s'adresse à toute personne en recherche de compréhension, d'amélioration de sa qualité de vie en dehors de tout esprit de performance ou de compétition. Association « Equilibre et Sérénité Yoga »

Les cours ont lieu :

Mardi matin : de 9h30 à 10h30 et de 11h00 à 12h00

Mardi après-midi : de 14h30 à 15h30

Mardi soir : de 19h15 à 20h15

Salle du centre de loisirs :

1, rue des Ajoncs - Nivillac

Une séance découverte est offerte;
«S'offrir une parenthèse de Calme ! »
Professeurs diplômés FFY (Fédération Française de Yoga)

Mauricette GUÉRIN
Présidente de l'association
07 83 17 45 28

Association Danses Nivillacoises

Créée en 2000, l'Association Danses Nivillacoise propose un enseignement diversifié autour de trois disciplines bien distinctes qui sont le Jazz, le Breton et le Salon-entraînement. Ces cours sont dispensés au Forum de Nivillac sur parquet.

Gérée par une dizaine de bénévoles, elle emploie un professeur diplômé d'état pour la section jazz.

Pour la saison 2022-2023, 271 adhérents étaient répartis dans les trois sections :

■ **Breton** : Chaque jeudi soir de 20h15 à 22h15, 36 personnes se retrouvaient dans une ambiance conviviale. Un fest-noz est organisé chaque année en mars au Forum de Nivillac.

■ **Salon-Entraînement** : Le mardi soir, de 20h15 à 22h15, ce sont 8 couples de danseurs avérés qui se retrouvent pour passer un moment sympathique. Les

cours sont encadrés par Laurie, Nicolas et André, tous les trois adhérents bénévoles de l'association.

■ **Jazz** : à partir de 4 ans. Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi d'une durée de 45 min à 1h30. Ils sont dispensés par Mélanie Boutet et répartis en fonction de l'âge.

Chaque fin de saison est ponctuée par trois représentations où parents et amis peuvent venir apprécier le travail accompli. Les galas ont eu lieu les 9, 16 et 17 juin 2023 à 20h30 au Théâtre de Nivillac.

Nous serons présents au Forum des associations en septembre !

Pour plus de renseignements, consultez le site internet :

<http://assodansenivillac.wixsite.com/asso-danse> ou laissez votre message au 06.77.32.12.91 ou asso.danse.nivillac@gmail.com.

A très bientôt !

L'équipe ADN

Association Perles d'Orient

Association Perles d'Orient : l'aventure continue !

L'association PERLES D'ORIENT (APO) est présente sur la commune de Nivillac depuis septembre 2021. Elle vous permet de vous initier ou de vous perfectionner à différentes techniques de danse orientale, et de découvrir la culture orientale. L'association participe à la vie de la commune en proposant des prestations en extérieur lors de différents événements comme « VILAINE EN FETE » et la FÊTE DE LA MUSIQUE,

■ des repas-spectacles aussi divers que spectaculaires.

Le 5 mai, toutes les chorégraphies apprises pendant l'année par les différents groupes d'élèves ont été présentées lors de notre 1er gala au théâtre du Forum : «Songes d'Orient, un voyage en Egypte» Cela a permis à un grand nombre de personnes de découvrir et d'apprécier la pratique de la danse orientale.

A partir de septembre 2023, l'APO proposera différents cours de danse égyptienne avec différentes fusions, toujours animés par « SHAINÉZ » au Forum de NIVILLAC.

Les dates à retenir et à ne pas manquer

■ **Samedi 2 septembre** = information et pré-inscription possible pour la saison 2023-2024 pendant le forum des associations

■ **Mercredi 6 septembre 2023** = cours d'essai gratuit et permanence pour les inscriptions pour la saison 2023-2024 salle de danse du FORUM (horaires à définir)

■ **Mercredi 13 septembre 2023** = début des cours saison 2023-2024

Vous pouvez également nous joindre sur perlesdorient56@outlook.fr, ou bien au 06 77 04 03 31

Au plaisir de vous retrouver, le bureau.



Association « Embarquons avec Dydy »

**Manifestation organisée
par l'association :**

Dimanche 24 septembre (14h) :
loto au forum

Association Nivillac Natation

**Cours adultes débutant et
de perfectionnement**

lundi & mardi : 21H -22H00

mercredi : 20H30-21H30 et 21H30-22H30

cours enfants loisirs et compétition

mercredi :13H30-14H30

jeudi : 17H30-18H30/ 18H30-19H30

cours handi loisirs

mercredi 12H30-13H30

Stages période vacances scolaires
longe côte, plongées, nage en eau
libre

Chaque année, retrouvez- nous pour
les «**12 heures de Natation**» : une jour-
née ouverte à toutes et tous, petits
et grands avec un accès gratuit à la
piscine, de nombreuses animations
(courses de bouées, tirage au sort, re-
lais, parcours et jeux divers organisés
par nos maîtres-nageurs, restauration
sur place. Cette année, un chèque de
2000 euros a été remis au profit de l'as-
sociation « **En avant les p'tits loups** »
En octobre cette année, **la semaine
bleue** et **octobre rose** seront mis à
l'honneur.

Alors si l'envie vous dit de nous re-
joindre, l'adhésion au club est ouverte
toute l'année.

Contact facebook

Mails : president.nivillac.natation@gmail.com
secretaire.nivillac.natation@gmail.com

Association Comité des Fêtes

Après avoir organisé la soirée belote le
25 Février, l'équipe de comité des fêtes
prépare la 6ème fête de la nature qui
aura lieu le 30 juillet 2023 dans le bois
de Lourmois.

Le programme de cette année est une
nouvelle fois riche et nous vous atten-
dons nombreux pour découvrir nos
conférences :

■ **10h30 : les arbres paysans aux mille usages :
haies, trognes, plesses , fruitiers, (en partenariat
avec la Médiathèque)**

■ **14h00 : l'apiculture expliquée par un profes-
sionnel**

■ **16h 00 la biodiversité au jardin**

Ou bien, participer à une sortie pour dé-
couvrir la faune et flore de Nivillac (sor-
ties ornithologiques et botaniques, sur
réservation). Des spectacles équestres,
promenades en calèche, balades à po-
neys, ainsi qu'un quizz pour les enfants
auront aussi lieu.

Vous pourrez aussi participer au
concours de confiture ou de passe par-
tout !

Nouveautés cette année : l'associa-
tion "morbih'anes va nous proposer de
nombreuses animations avec ces sym-
pathiques ânes. De nombreux stands
seront également présents, avec des
producteurs locaux, du troc de plants et
bien sur vous pourrez vous restaurer en
goutant la traditionnelle fricassée Ni-
villacoise tout en écoutant les groupes
de musiques présents. et tout ceci avec
une entrée gratuite !

Nous sommes toujours à la recherche
de membres actifs pour rejoindre notre
comité des fêtes. Contactez-nous pour
avoir plus d'infos et partager votre
bonne humeur et vos idées nouvelles !

L'équipe du comité des fêtes
tél : **06 81 90 14 38**

Association Réseau Entrepreneurs Bretagne Sud

Depuis début 2022, une nouvelle asso-
ciation a vu le jour sur Nivillac, l'asso-
ciation "**Réseau entrepreneurs Bre-
tagne Sud**".

Le but de l'association est de soutenir
les acteurs locaux de la commune, et
des environs dans l'entrepreneuriat.

Nous nous rejoignons une fois par
mois, avec une thématique bien pré-
cise afin d'échanger, de s'entraider,
d'évoluer, de découvrir de nouvelles
professions et aussi d'élargir son ré-
seau.

Vous êtes porteur de projet, vous diri-
gez une entreprise et vous souhaitez
nous rejoindre ?

Contactez Victoria Roussel au
0656688007, sur l'email
reseauentrepreneurs56@gmail.com ou sur le
Facebook de l'association

Association Mei Hua Zhuang

Le Mei Hua Zhuang est un art martial po-
pulaire chinois très ancien accessible à
tous âges. La technique de base comporte
cinq postures correspondant aux 5 élé-
ments de la cosmologie chinoise, reliées
par un enchaînement de mouvements
dynamiques simples, selon la théorie du
Yin Yang.

Le principe du Mei Hua Zhuang (Méi
Rhous Tchouang) consiste à rechercher
l'unité du corps, de l'énergie et de l'esprit.
Une pratique régulière permet de faire
circuler les énergies pour parvenir à une
plus grande harmonie entre l'homme et
la nature.

Elle contribue à la santé, au bien-être et à
l'équilibre physique et mental. La pratique
s'accompagne d'une information sur la
culture traditionnelle chinoise. Cette pra-
tique permet également d'acquérir une
meilleure confiance en soi.

HORAIRES

LUNDI salle de la Croix-Jacques 18h00 -19H30

MERCREDI salle du Forum 9h00 - 11h00

CONTACTS : ISABELLE : 06 82 82 73 21

PASCAL : kandela@free.fr



Association l'Outil en Main Férel

ECHANGER & TRANSMETTRE

L'Outil en main a pour but l'initiation des jeunes, dès l'âge de 10 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, par des bénévoles, professionnels à la retraite ou passionnés, avec de vrais outils dans de vrais ateliers.

Les ateliers de l'outil en main sont répartis sur plus de 250 m² : 210 m² de bâtiment et 40 m² d'ateliers extérieurs, la serre et le jardin.

Les 24 jeunes accueillis dans les ateliers découvrent 20 métiers tout au long de l'année et réalisent des ou-

vrages de leurs mains, initiés par 59 Femmes et Hommes de métier, 3 rue des tilleuls à Férel. Cette année le mercredi 28 juin ils recevront leur certificat d'initiation aux métiers manuels et du patrimoine.

A Férel des objectifs concrets :

- La valorisation du travail manuel, de l'artisanat, des métiers d'art et du patrimoine.
- Une meilleure orientation des jeunes.
- La solidarité et le lien social entre les générations.

- L'engagement bénévole des séniors.
- Transmettre les savoir-faire pour maintenir l'activité économique locale.

Contact :

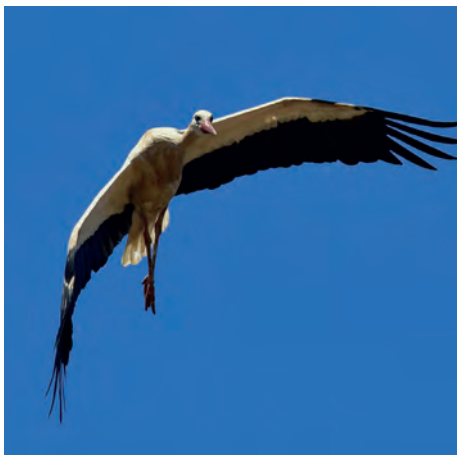
Gilbert tél ou sms : 06 77 15 19 27

Mail : gilbert.thobie@orange.fr

ECHANGER & TRANSMETTRE

Quand les gens de métier communiquent le savoir-faire aux jeunes de 10 à 14 ans.

Association Photo Club Vilaine Maritime



Le photo-club de la Vilaine maritime (PCVM) est né en décembre 2015. Il est ouvert à tous les amateurs de l'image photographique sans distinction d'âge ou de niveau. En clair, les débutants y côtoient les experts et cet échange permanent qui est organisé en séances d'étude et de formation a permis au PCVM de gravir les échelons des différentes compétitions organisées par la Fédération Photographique de France à laquelle il est affilié.

Grâce à des rendez-vous réguliers, les 1er, 3ème, 4ème mercredis de 14h à 17h, et de quelques ateliers (un par trimestre) le samedi matin, le PCVM propose une formation continue pour débiter ou progresser dans la prise de vue et le post traitement.

Les résultats obtenus par le PCVM dans les différentes compétitions ré-

gionales et nationales sont là pour attester de l'efficacité de cette formation continue car le club figure aujourd'hui parmi les trente meilleurs clubs français (sur plus de 900) et ce dans presque toutes les disciplines ; respectivement 20ème et 22ème en Image Projetée couleur et monochrome en 2023 dans l'épreuve reine qu'est la Coupe de France, et 13ème en National 1 Papier nature, ce qui nous propulse en Coupe de France dans cette discipline pour 2024.

La photographie fait partie de la vie de chacun grâce aux journaux, aux téléphones, aux écrans et, à l'heure

où nous sommes inondés d'images et d'applications qui se vantent de tout faire à notre place, il est plus qu'utile de maîtriser un certain nombre de connaissances et de pratiques pour cadrer, composer et traiter une image soit pour la rendre plus conforme à ce qu'on a vu, soit pour exprimer la créativité qui est en nous et l'émotion que suscite un paysage, un événement ou une scène de la vie ordinaire.

Quels que soient notre vie, notre environnement, nos moyens, nous avons tout à gagner à apprendre et à progresser en photographie.



Office de Tourisme Damgan La Roche-Bernard Tourisme

Un site internet à votre service
www.damgan-larochebernard-tourisme.com

Retrouvez l'agenda des manifestations et sorties nature locales, les horaires des marées pour vos sessions de pêche à pied ou de plage en famille, et la météo en direct grâce à nos webcams installées sur la grande plage et le port de Pénerf à Damgan, La Roche-Bernard et le barage d'Arzal...

Découvrez nos pépites locales grâce à notre newsletter

Sur notre site internet, abonnez-vous à notre newsletter mensuelle et recevez des idées de découvertes nature, gourmandes, artisanales au plus près de chez vous.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux
 Vous aussi partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire avec le [#letonnanteresp](https://twitter.com/letonnanteresp)

Nos éditions gratuites disponibles dans nos 3 bureaux.



- Notre Magazine de destination

- Le Guide Fêtes - Agenda des animations sur notre territoire de juillet à septembre

Editions également téléchargeables sur :
www.damgan-larochebernard-tourisme.com
 Rubrique Infos pratiques/Nos brochures.

Découvrir le patrimoine hors des sentiers battus



L'Office de Tourisme vous propose tout l'été de partir à la découverte de nos communes classées et autres trésors du patrimoine, au travers de visites insolites. Suivez notre guide, Cécile, seul, entre amis ou en famille et devenez acteur de votre visite.

Tarifs :

Adulte : 5 €. Enfant de 8 à 16 ans : 3 €

Programme auprès de l'Office du Tourisme et sur :
www.damgan-larochebernard-tourisme.com

Exposition de poteries traditionnelles à découvrir au Musée de La Vilaine maritime - La Roche-Bernard

Rassemblée pas le collectionneur Denis Danilo, découvrez plus de 120 objets produits entre le 18e et le 20e siècles dans les ateliers d'Herbignac, Malansac et Saint-Jean-la-Poterie sont présentés : poteries du quotidien qui témoignent de techniques de fabrication artisanales depuis longtemps abandonnées, mais aussi d'un mode de vie rural qui a peu à peu disparu.

du 20 juin au 17 septembre - tous les jours 10h30-12h30 / 14h30-18h30

Tarifs : adulte 3 € / enfant : 1.60 €



L'Office de Tourisme a lancé sa boutique !



L'Office de Tourisme communautaire a installé une boutique dans ses 3 bureaux de Damgan, La Roche-Bernard et Muzillac, dans laquelle vous trouverez une large gamme d'idées cadeaux pour toute la famille.

Vous y trouverez notamment des illustrations des incontournables de la destination sous forme de cartes postales, affiches et autres magnets. Des créations originales et uniques réalisées en exclusivité pour l'Office entre autres par un artiste local Jean-

Jacques Gaudichon alias Degast' installé sur Pénerf.

L'Office commercialise également différents produits logotés SNSM et Compagnie des Ports, tous deux partenaires de l'Office. Les gourmandises sucrées et salées des producteurs du territoire sont aussi mises à l'honneur (miels de la rivière de Pénerf, tisanes bio de Muzillac, tartinables de Saint-Dolay...). L'Office souhaite offrir ainsi une visibilité supplémentaire à ces producteurs locaux qui proposent par ailleurs des visites de leurs exploitations.

L'Office propose enfin un choix de livres (recettes de cuisine régionales, contes de Bretagne pour enfants, ouvrages d'histoires locaux).

L'aménagement mobilier de la boutique a été réalisé par Tual Agencement société basée à Muzillac.

La boutique est ouverte aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.



Arc Sud Bretagne, des services de proximité à Muzillac

Un guichet unique pour faciliter vos démarches administratives

Des services de proximité



« **Santé, famille, retraite, insertion, emploi, logement** », chaque citoyen peut accéder en un lieu unique aux services publics et être accueilli pour y effectuer ses démarches du quotidien en ligne.

Né de la volonté des élus de développer une offre de services de proximité, le bâtiment Arc Sud Bretagne abrite un ensemble de services et de partenaires : Le 1er étage regroupe une partie des services de la Communauté de Communes, tandis que le rez-de-chaussée est dédié à l'accueil du public où différents accompagnements vous sont proposés :

FRANCES SERVICES

L'accueil France Services vous propose, sur rendez-vous uniquement, une aide, une écoute et un accompagnement de premier niveau dans les démarches administratives en lien avec 8 opérateurs nationaux : La CPAM, La CARSAT, La MSA, La CAF, Les Finances publiques, La Justice, Le Ministère de l'intérieur et Pôle Emploi.

PERMANENCES DE PARTENAIRES

En complément de France Services, un grand nombre de partenaires et plusieurs

services du Département assurent des permanences régulières dans les locaux. Ils vous recevront sur rendez-vous à prendre directement auprès de chaque organisme soit par téléphone ou sur leur site internet.

L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (EPN)

Il est destiné à accompagner tous les publics aux usages numériques. Vous pouvez y réaliser vos démarches et recherches en toute autonomie en utilisant les matériels mis à votre disposition. Si besoin un animateur est présent pour vous accompagner. Par ailleurs, des ateliers collectifs, portant sur des thématiques précises sont régulièrement organisés.

L'accueil mutualisé de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, de France Services et des différentes permanences permet de répondre à toutes les interrogations.

Il est ouvert au public le **lundi de 9H à 12H** et **du mardi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H**.
02 97 41 46 26 – contact@arcsudbretagne.fr

Stop au dépôt sauvage au pied des bornes, protégeons notre environnement !

Pour la santé de tous, la salubrité et le respect de l'environnement, aux dépôts sauvages et luttons contre les incivilités !

Tout déchet déposé à un endroit non conforme constitue une infraction : l'abandon de déchets sur la voie publique est interdit et les contrevenants sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe.

Les déchets en sacs au pied de bacs de collecte des ordures ménagères sont également interdits.

Un doute sur le jour de collecte ? Le calendrier est à retrouver sur le site internet de la communauté de communes (www.arcsudbretagne.fr)

Chacun est appelé au respect des consignes pour l'utilisation des points d'apport volontaire :

- Conteneur « **verres** » : Les déchets en verre déposés (pots, bocaux et bouteilles) doivent être vidés, en vrac et sans sac. Il est inutile de laver le verre avant de le jeter.
- Conteneur « **emballages recyclables et papiers** » : Les déchets doivent être déposés un à un, en vrac et sans sac. Les papiers doivent être non souillés et non mouillés. Il est inutile de laver les emballages avant de les jeter.
- Conteneur « **ordures ménagères** » : ils doivent impérativement être jetés dans des sacs fermés. C'est la condition pour éviter les mauvaises odeurs. Le volume des sacs ne doit pas excéder 30 litres.

STOP
aux dépôts sauvages
sur l'espace public !

Ce n'est pas notre place!
Emmenez-vous en déchetterie!
Ne nous laissez pas ici!

Prendre le temps de bien gérer ses déchets vaut mieux que prendre une amende !

Le dépôt sauvage est un acte répréhensible selon les articles R632-1, R635-8 du code Pénal

Jusqu'à 1500 € d'amende et confiscation du véhicule

Information consignes de tri, collectes et déchetteries :
02 99 91 40 90 - environnement@arcsudbretagne.fr
www.arcsud-bretagne.fr





DÉCEMBRE 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, Le douze décembre, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie. Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 05 décembre 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Votants : 22

DÉCISIONS DU MAIRE

■ **Programme Petites Villes de Demain – Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation pour la réhabilitation du complexe sportif de la Croix Jacques et le développement d'équipements sportifs extérieurs structurants :**

Demande de cofinancement d'étude : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité une demande de cofinancement d'étude dans le cadre du programme PETITES VILLES DE DEMAIN pour la réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation pour la réhabilitation du complexe sportif de la Croix Jacques et le développement d'équipements sportifs extérieurs structurants, dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT

Coût de l'étude.....27 000,00 €
Total.....27 000,00 €

Recettes

Co-financement8 100,00 €
PETITES VILLES DE
DEMAIN (30 %)
Participation communale (70 %).....18 900,00 €
Total.....27 000,00 €

■ Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation pour la réhabilitation du complexe sportif de la Croix Jacques et le développement d'équipements sportifs extérieurs structurants : Attribution du marché : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché MAPA n° 2022-2 AMOCSLCJ - Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation pour la réhabilitation du complexe sportif de la Croix Jacques et le développement d'équipements sportifs extérieurs structurants va être prochainement attribué au bureau d'étude CERUR – 1, Rue Michel Gérard-35200 RENNES pour un montant de 26 795 € HT soit 32 154 € TTC.

PREAMBULE

■ POLICE PLURICOMMUNALE SUD VILAINE : présentation du bilan d'activité 2022 : Messieurs Mathieu GUENGANT et Julien BOISTARD, Policiers Municipaux, ont présenté leur rapport d'activité 2022 pour le service de Police Pluri-Communale (NIVILLAC/SAINT-DOLAY/LA ROCHE-BERNARD).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - MORBIHAN ENERGIES - Modification de l'annexe n°1 des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan – Actualisation de la liste des membres à la suite de l'adhésion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, a pris acte de la modification de l'annexe n°1 relative aux nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM).

2 - EAU DU MORBIHAN - Approbation du projet de modification des statuts : le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, a pris acte d'approbation du projet de modification des statuts d'Eau du Morbihan.

FINANCES

3 - Budget principal – Décision modificative n° 3 : l'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°3 concernant le budget principal.

4 - Budget annexe supérette : subvention d'équilibre : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a donné pleins pouvoirs à Monsieur Guy DAVID, Maire, pour passer les écritures comptables nécessaires à l'équilibre du budget de la supérette.

5 - Budgets 2023 : autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés pour l'année 2022 avant le vote des budgets primitifs 2023 : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des montants votés en 2022, avant le vote du budget primitif 2023.

6 - Fixation des divers tarifs municipaux pour l'année 2023 : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'augmenter de 2 % en moyenne les tarifs. Ceux-ci sont consultables en mairie et sur le site internet de la Commune : www.nivillac.fr

7 - Fixation de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour 2023 : l'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de maintenir pour 2023 les tarifs de 2022 soit :
- Construction nouvelle : 1 500 € - Construction existante : 800 € - Immeuble collectif : 500 € par logement supplémentaire.

8 - Fixation de la surtaxe assainissement collectif pour 2023 : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé de maintenir pour 2023 les tarifs de 2022 soit :

Tarifs HT 2023 de la commune

Prime fixe.....45,19 €
Tranche 1 (1 à 30 m³).....1,66 €/m³
Tranche 2 (> à 30 m³).....3,43 €/m³

9 - Contrat de délégation du service public d'exploitation de l'assainissement collectif – Avenant n° 1 portant sur le remplacement de l'indice énergie 10534763 : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 portant sur le remplacement de l'indice énergie 10534763 du contrat de délégation du service public STGS.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/URBANISME

10 - Règlement de la signalétique et de la publicité : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a adopté le règlement de la signalétique et de la publicité.

Rédigé à NIVILLAC, le 13 décembre 2022

JANVIER 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, Le trente janvier, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie. Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 23 janvier 2023

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Votants : 26

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 - Démission d'une conseillère municipale et installation d'une conseillère municipale : le conseil municipal a pris acte de la démission de Madame Nathalie TIMMERMAN et de l'installation de Madame Alexandra BERNARD, suivante immédiate sur la liste « Tous unis pour NIVILLAC », en qualité de conseillère municipale.

11 - Petites Villes de Demain - Réalisation de plans guides et conventions de refacturation par Arc Sud Bretagne : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a approuvé la réalisation de plans guides et a décidé de confier sa maîtrise d'ouvrage à Arc Sud Bretagne autorisant de fait Monsieur le Maire à signer ladite convention de refacturation par Arc Sud Bretagne à la Commune de NIVILLAC.



12 - Création d'une nouvelle commission municipale - Commission démocratie participative : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la création de la commission démocratie participative et a désigné les membres suivants pour cette commission : M. Patrick BUESSLER-MUELA - M. Eric ROZÉ - Mme Nathalie GRUEL - M. Jérôme BLINO - M. André SEIGNARD - Mme Annick ADVENARD - M. Julien CHESNIN - M. Xavier LOGODIN.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

13 - Ancienne Mairie - Finalisation de la vente et mise à jour des nouvelles références : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a fixé la vente de l'ancienne mairie composée des parcelles AB n° 343, AB n° 344, AB n° 345, AB n° 349, AB n° 350, AB n° 351 d'une superficie de 1 453 m² au prix de 215 996 € (frais de Notaire à la charge de l'acquéreur).

INTERCOMMUNALITE

14 - ARC SUD BRETAGNE - Transfert de la compétence Restaurant Scolaire Communautaire à la commune de Muzillac : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'est prononcé favorable au transfert, à la commune de MUZILLAC, de la compétence « Organisation, gestion et animation du restaurant scolaire intercommunal situé rue des Missionnaires à Muzillac » avec effet au 1er septembre 2023.

INFORMATIONS MUNICIPALES

1 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

■ **Compte-rendu de la commission voirie en date du 7 décembre 2022 :** Rapporteur Monsieur Jérôme BLINO - Conseiller délégué à la voirie

■ **Bilan de la mission locale - Année 2022 :** rapporteur Nathalie GRUEL - Adjointe à l'enfance jeunesse et aux affaires scolaires : le bilan est reporté pour le Conseil Municipal du 27 février 2023.

Planning des échéances à venir :

■ Prochains Conseils Municipaux : lundi 27 février 2023 + lundi 27 mars 2023 à 20h00

■ Réunion interne le jeudi précédent chaque réunion de Conseil Municipal à 20h00

■ Prochains Bureaux Municipaux : lundi 13 février 2023 + lundi 13 mars 2023 à 17h00

■ Prochaines Commissions/Réunions :

- Commission des Finances : lundi 06 février 2023 + lundi 20 février 2023 à 18h00

- Atelier plan guide ADDRN : jeudi 16 février 2023

- Commission des Subventions : mardi 28 février à 20h00

- Commission Démocratie Participative : mercredi 1er février 2023

■ Chiffres de la population Nivillacoise au 1er janvier 2023 publiés par l'INSEE : la population totale est de 4 844 habitants contre 4 762 l'an dernier

(soit une augmentation de + 82 habitants : 1.72 %) ■ Courrier d'information commun à la Préfecture et à la DDFIP du Morbihan sur les dispositifs d'accompagnement des entreprises face à la hausse de leur facture d'énergie

Rédigé à NIVILLAC, le 31 janvier 2023

FÉVRIER 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, Le vingt-sept février, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie. Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 21 février 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Démission d'une conseillère municipale et installation d'un conseiller municipal : le conseil municipal a pris acte de la démission de Madame Alexandra BERNARD et de l'installation de Monsieur Xavier MORICET, suivant immédiat sur la liste « Tous unis pour NIVILLAC », en qualité de conseiller municipal.

FINANCES

2 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023 : dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires (sont concernées les Communes de plus de 3 500 habitants). A partir d'un rapport portant sur les orientations budgétaires 2023, les élus ont fixé les orientations suivantes, après délibération et à l'unanimité :

■ Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2023

■ Réalisation d'études pour mener à bien les projets structurants à venir,

■ Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements

■ Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements, si ce n'est le déblocage d'un emprunt à 0% consenti par la CAF pour le financement de l'accueil péri-scolaire situé au sein de l'école primaire publique Andrée CHEDID,

■ Maintien des taux d'imposition

■ Prévion d'une hausse des bases d'imposition de + 7.10 %

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

3 - Constitution de deux servitudes de passage - Chemin communal cadastré YX n° 480 et parcelle cadastrée YX n° 228 : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a approuvé la constitution de ces deux servitudes de passage

(YX n°480 + YX n°228) dont les frais d'actes notariés sont divisés et à la charge des deux parties (Commune et particulier).

INFORMATIONS MUNICIPALES

1 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

■ Compte-rendu de la commission voirie en date du 7 décembre 2022 : Rapporteur M. Jérôme BLINO - Conseiller délégué à la voirie

■ Compte-rendu de la commission Enfance jeunesse/Affaires scolaires en date du 31 janvier 2023 : Rapporteur Mme Nathalie GRUEL - Adjointe à l'enfance jeunesse et aux affaires scolaires

■ Compte-rendu de la commission démocratie participative en date du 31 janvier 2023 : Rapporteur M. Patrick BUESSLER-MUELA - Conseiller délégué aux ressources humaines et à la démocratie participative

■ Compte-rendu de la commission des finances en date du 6 février 2023 : Rapports des CFU 2022 : Rapporteur M. Eric ROZÉ, Adjoint aux finances

■ Compte-rendu de la commission des finances en date du 20 février 2023 : Débat d'orientation budgétaire 2023 (DOB) : Rapporteur M. Eric ROZÉ, Adjoint aux finances

■ Bilan de la mission locale - Année 2022 : rapporteur Nathalie GRUEL - Adjointe à l'enfance jeunesse et aux affaires scolaires : 16 nouveaux inscrits se sont rajoutés en 2022 par rapport à l'année 2021 (répartition des jeunes : 69 % sont des hommes et 31 % sont des femmes). Les permanences de la Mission Locale, qui se tiennent chaque 1er mardi du mois (10h00 à 12h00), fonctionnent très bien.

■ Planning des échéances à venir :

■ Prochains Conseils Municipaux : lundi 27 mars 2023 à 20h00 + mardi 02 mai 2023 à 20h00 + lundi 19 juin 2023 à 20h00

■ Prochains Bureaux Municipaux : lundi 13 mars 2023 à 17h00 + lundi 17 avril 2023 à 17h00 + lundi 05 juin 2023 à 17h00

■ Fin de la distribution des sacs jaunes : en raison de l'application des nouvelles consignes de tri au 1er janvier 2023 et de l'instauration de bacs jaunes pour les ménages du territoire d'Arc Sud Bretagne, la mairie n'assure plus de distribution de rouleaux de sacs jaunes.

Rédigé à NIVILLAC, le 31 janvier 2023

MARS 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, Le vingt-sept mars, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,



S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie, Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire, date de convocation du conseil municipal : lundi 20 mars 2023

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Votants : 24

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Commissions municipales : candidature de Monsieur Xavier MORICET pour intégrer les commissions Culture et Patrimoine et Enfance Jeunesse Affaires Scolaires : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a pris acte de la proposition de candidature de Monsieur Xavier MORICET au sein des commissions Culture et Patrimoine et Enfance Jeunesse Affaires Scolaires.

2 - Désignation d'un correspondant incendie et secours : l'assemblée a approuvé, après délibération et à l'unanimité, la désignation de Monsieur Gérard DAVID en tant que correspondant incendie et secours de la Commune.

FINANCES

3 - Budget Principal – Budget supérette, Budget lotissements et Budget assainissement - Approbation des Comptes financiers uniques (CFU) 2022 de Monsieur le Comptable du Trésor et de Monsieur l'ordonnateur : M. Eric ROZÉ, adjoint délégué aux finances et président de séance, a soumis les Comptes financiers uniques 2022 (budget principal, budget supérette, budget lotissements et budget assainissement) au vote de l'assemblée. Les résultats ont été approuvés à l'unanimité.

Les Comptes financiers uniques se sont soldés par les résultats suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Principal	Excédent: 1 667 975,44 €	Déficit: - 544 612,91 €
Supérette	Excédent: - €	Déficit: - 24 093,48 €
Lotissements	Excédent: 196 315,64 €	Déficit: - 56 598,62 €
Assainissement	Excédent: 657 571,39 €	Déficit: - 118 492,14 €

4 - Budget primitif principal 2023 – Affectation du résultat : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 52 504.347 € en section d'investissement du budget primitif 2023 du budget principal (compte 1068) et de reporter la somme de 2 599 999.89 € en section de fonctionnement (compte 002).

5 - Budget annexe supérette – Affectation du résultat : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 30 034.48 € en section d'investissement du budget annexe supérette 2023 (compte 1068).

6 - Budget annexe assainissement – Affectation du résultat : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 100 516.55 € en section d'investissement du budget annexe assainissement 2023 (compte 1068) et de reporter la somme de 800 088.55 € en section de fonctionnement (compte 002).

7 - Fiscalité 2023 – Vote des taux des impôts directs locaux : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2023 à savoir : Taxe d'habitation : 18.99 % ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.05 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,89 %.

8 - Vote des budgets primitifs 2023 : l'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a adopté les budgets suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Principal	7 270 229.96 €	4 213 569.98 €
Supérette	82 016.79 €	107 051.27 €
Lotissements	272 565.62 €	262 560.62 €
Assainissement	1 199 088.55 €	1 276 605.10 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/URBANISME

9 - Lotissement au lieu-dit « La Boissière » - Dénomination et numérotation de voies : l'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a adopté la dénomination « Rue des camélias » pour les voies présentées au lotissement « La Boissière » avec la numérotation.

10 - Résidence du Vieux Pont – Rétrocession de voirie et de réseaux du lotissement à la commune : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable à la rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune du lotissement de la résidence du vieux pont.

11 - Cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AT n°292 sise rue Porte Garel à la commune : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé d'approuver la cession gracieuse de la parcelle cadastrée AT n° 292 sise Rue Porte Garel et appartenant à Monsieur PERAIS à la commune de Nivillac.

CULTURE

12 - Convention de partenariat avec l'association Book Hémisphère pour la récupération de livres : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a accepté de passer une convention avec Book Hémisphères pour la récupération des livres désherbés de la médiathèque ainsi que ceux des particuliers.

ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

13 - Création du conseil municipal des jeunes : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité,

a approuvé la création du Conseil Municipal des Jeunes à compter du mois de septembre 2023. Une charte définissant le fonctionnement et l'organisation du CMJ sera présentée lors du prochain conseil municipal.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

14 - Transfert de la compétence à caractère optionnel « Infrastructure de charge pour les véhicules électriques et hybrides » au syndicat départemental d'énergies du Morbihan (usuellement dénommé « Morbihan Energies ») : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables », dont l'exploitation du service comprend l'achat d'électricité nécessaire au fonctionnement des infrastructures.

INFORMATIONS MUNICIPALES

2 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

■ Compte-rendu de la commission transition écologique en date du 25 janvier 2023 : Rapporteur M. Eric ROZÉ – Adjoint aux finances et à la transition écologique

■ Compte-rendu de la commission subventions en date du 28 février 2023 : Rapporteur M. Patrick BUESSLER-MUELA – Conseiller délégué aux ressources humaines et à la démocratie participative

■ Compte-rendu de la commission démocratie participative en date du 1er mars 2023 : Rapporteur M. Patrick BUESSLER-MUELA – Conseiller délégué aux ressources humaines et à la démocratie participative

■ Compte-rendu de la commission des finances en date du 6 mars 2023 : Note de présentation des budgets primitifs 2023 : Rapporteur M. Eric ROZÉ, Adjoint aux finances et à la transition écologique

■ Compte-rendu de la commission urbanisme en date du 9 mars 2023 : Rapporteur Mme Jocelyne PHILIPPE, Adjointe à l'urbanisme

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ Planification des instances

■ Élections Sénatoriales 2023 : l'assemblée a pris acte de la tenue des élections sénatoriales en septembre 2023 (date non définie à ce jour) : 15 élus-es devront se rendre à VANNES pour voter et désigner les grands électeurs. À ce sujet, un conseil municipal extraordinaire se tiendra courant juin 2023.

Rédigé à NIVILLAC, le 28 mars 2023



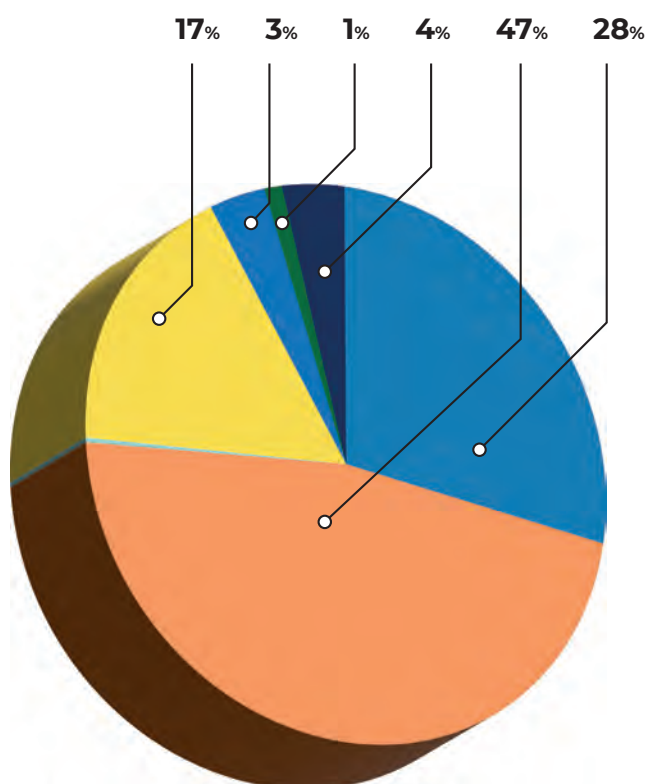
FINANCES 2022-2023

Le 27 mars dernier, la réunion du conseil municipal était consacrée pour l'essentiel à l'examen des comptes financiers uniques 2022 et aux budgets primitifs 2023. Ils ont été votés à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentaient 3 648 194,25 € en 2022. Elles ont augmenté de 12,99 % par rapport à 2021. Elles ont été prévues à 4 066 092,45 € pour l'année 2023.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CFU 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	1 060 000,00 €	1 033 715,81 €	1 126 251,66 €
012 Charges de personnel	1 830 000,00 €	1 820 799,85 €	1 900 000,00 €
014 Atténuations de produits	4 000,00 €	3 122,00 €	4 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	670 120,00 €	643 616,66 €	689 840,79 €
66 Charges financières	160 000,00 €	146 293,13 €	146 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	50 000,00 €	646,80 €	50 000,00 €
6815 Dotation aux provisions	70 000,00 €		150 000,00 €
TOTAL	3 844 120,00 €	3 648 194,25 €	4 066 092,45 €



Part des dépenses réelles prévues au BP 2023

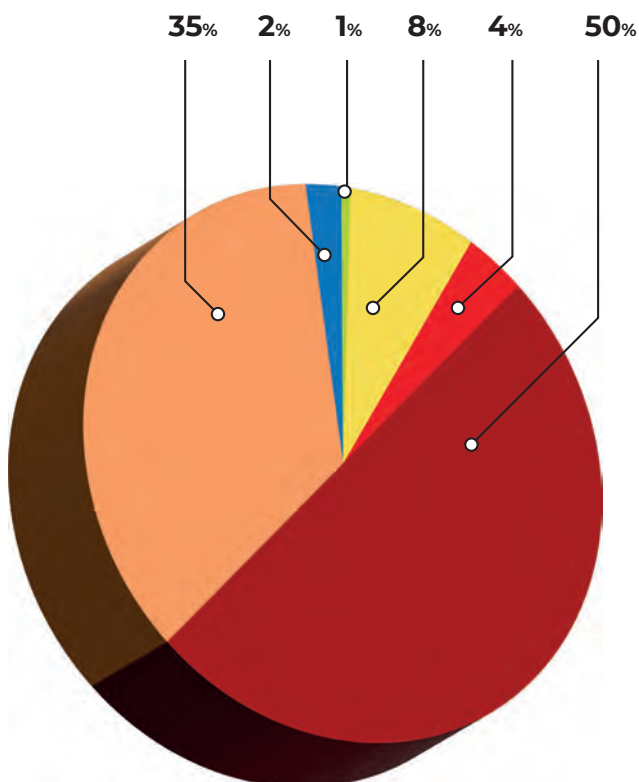
- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 6815 Dotation aux provisions



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles évoluent favorablement. Elles étaient de 4 765 589,79 € en 2022 contre 4 740 986,24 € en 2021, soit une augmentation de 0,52 %. Pour l'année 2023, le conseil municipal a souhaité maintenir sa ligne de conduite et rester prudent et les a portées à 4 600 230,07 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT <small>Ecritures réelles</small>	BP 2022	CFU 2022	BP 2023
013 Atténuations de charges	35 000,00 €	71 108,95 €	35 000,00 €
70 Produit du service des domaines	291 600,00 €	402 063,35 €	354 900,00 €
73 Impôts et taxes	200 406,00 €	281 820,49 €	171 083,00 €
731 Impositions directes	2 133 713,00 €	2 155 250,00 €	2 297 076,07 €
74 Dotations subventions participations	1 550 000,00 €	1 633 952,40 €	1 642 171,00 €
75 Autres produits de gestion courantes	90 000,00 €	214 921,14 €	100 000,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	6 473,46 €	- €
TOTAL	4 300 719,00 €	4 765 589,79 €	4 600 230,07 €



Part des recettes réelles prévues au BP 2023

- 013 Atténuations de charges
- 70 Produit du service des domaines
- 73 Impôts et taxes
- 731 Impositions directes
- 74 Dotations subventions participations
- 75 Autres produits de gestion courantes



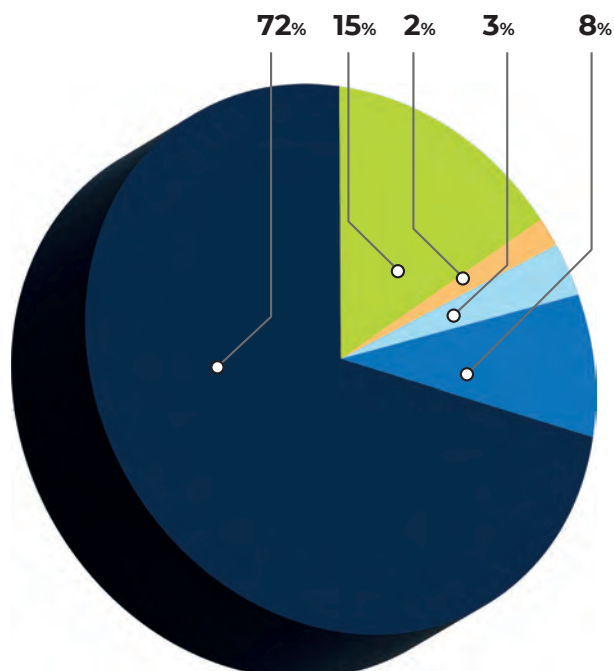
LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Le niveau d'investissement réel fléché pour l'année 2023 reste équivalent à 2022 et une grande partie du chapitre 23 servira d'autofinancement pour la réhabilitation du complexe sportif de la Croix Jacques.

Les dépenses importantes programmées cette année concernent :

- Le déploiement de la fibre optique : 109 000 €
- Le remplacement de véhicules : 48 130 €
- L'aménagement de la place des genêts : 26 000 €
- Les travaux de voirie (Arasement et curage de fossés + Travaux de réhabilitation de la voirie) : 55 000 €
- L'aménagement du lotissement de la Croix Jacques : 485 282,98 €
- Pour la Médiathèque (renouvellement du fonds documentaire et acquisition de matériels) : 20 000 €
- Provisions pour les projets structurants de la commune : 2 113 923,84 €

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT <small>Ecritures réelles</small>	BP 2022	CFU 2022	BP 2023
Ecritures réelles			
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €		5 000,00 €
13 Subventions d'investissement	- €		3 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	520 000,00 €	512 336,12 €	519 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	13 251,60 €	64 003,00 €
204 Subventions d'équipement versées	114 000,00 €	112 885,00 €	109 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	500 000,00 €	265 800,38 €	300 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 997 498,92 €	282 131,76 €	2 611 868,06 €
26 participations et créances	- €		- €
27 autres immobilisations financières			200,00 €
Sous-Total des écritures réelles	3 216 498,92 €	1 186 404,86 €	3 612 071,06 €



Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2023

- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 20 Immobilisations incorporelles
- 204 Subventions d'équipement versées
- 21 Immobilisations corporelles
- 23 Immobilisations en cours



LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 52 504,47 €
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 70 000 €
- Taxe d'aménagement : 100 000 €
- Subventions d'investissement : 636 928 €
- 1 emprunt pour l'école publique Andrée CHEDID de 150 000 € consenti par la CAF à un taux de 0%.

Par ailleurs, le conseil municipal a voté trois budgets annexes à l'unanimité :

Le budget des lotissements s'équilibre à 272 565,62 € en section de fonctionnement et à 262 560,62 € en section d'investissement. Tous les lots ont été commercialisés dans le lotissement de la Croix Jacques et dans le lotissement de Sainte Marie.

Le budget de la supérette s'équilibre à 82 016,79 € en section de fonctionne-

ment et à 107 051,27 € en section d'investissement.

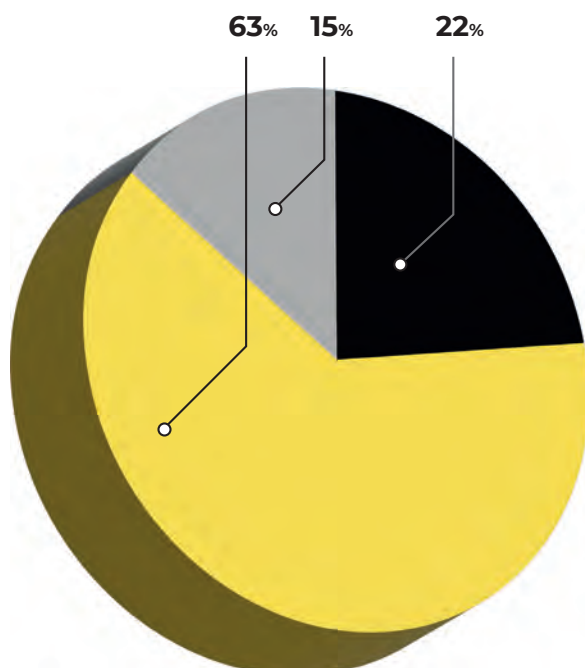
Le budget assainissement collectif s'équilibre à 1 199 088,55 € en section de fonctionnement et à 1 276 605,10 € en section d'investissement.

Retrouvez les présentations complètes des budgets communaux sur le site communal dans la rubrique :

<http://www.nivillac.fr/budget-communal-2/>

RECETTES D'INVESTISSEMENT Ecritures réelles

	BP 2022	CFU 2022	BP 2023
10 Dotations, fonds divers et réserves	619 184,39 €	709 376,94 €	222 504,47 €
13 Subventions d'investissement	867 353,00 €	356 682,29 €	636 928,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	593,00 €	150 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	- €		- €
21 Immobilisations corporelles	- €		- €
23 Immobilisations en cours	- €		
27 Autres immobilisations financières	- €		- €
TOTAL	1 636 537,39 €	1 066 652,23 €	1 009 432,47 €



Les recettes réelles d'investissement prévues au BP 2023

- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts et dettes assimilées



Le forum des associations aura lieu le 2 septembre 2023 de 10h à 17h dans la salle polyvalente du FORUM de Nivillac

ACPA

(Association Cantonale de Promotion de l'Agriculture)

- HUGUET Patrice
La Hautière
07 85 52 67 40
acpa212@gmail.com

Cinéma La Couronne

Association Culturelle et Loisirs (ACL)

- RENAULT Marc
12 Bld de Bretagne
02 99 90 90 63
cinemalacouronne@gmail.com

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural)

ADMR - 2 rue de la Piscine
B.P. 56 - NIVILLAC
02 99 08 54 23
nivillac@admr56.com

A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)

- FERRATY Vanessa
Collège : 02 99 90 60 23
apel.saintjosephcollege@gmail.com

A.P.E.L. Ecole Saint Louis

- PALVADEAU Ludovic
2 lourmois
Ecole : 02 99 90 81 19
ecolesaintlouisapel@gmail.com

A.P.E.L. Saint Cry

Ecole : 02 99 90 75 80

Anciens combattants UNC-AFN

- LOGODIN Georges
6 rue des Bouleaux
02 99 90 98 19

AMICALE DES BOULISTES

- SEIGNARD André
Le Petit Bot
02 99 90 76 43
seignardandre@gmail.com

AMICALE DONNEURS DE SANG

- BERET Patrick
48 rue du Puits 56130 FEREL
02 99 90 67 35
beret.patrick@orange.fr

AMICALE LAIQUE Ecole Andrée CHEDID

- MENNETRET Sandrine
Ecole Andrée CHEDID
07 83 68 16 76
sandrine.mennetret@gmail.com

AMITIE SAINTE MARIE

- THURIAUD Josiane
9 La Mouzinais

A.R.B.R.E. (Couture, Peinture/soie, tissu, art floral)

- BAUDET Béatrice
18 Port-ès-Gerbes
02 99 90 85 81
rochelyre@wanadoo.fr

Association des Veuves et veufs du Morbihan

- GOMBAUD Bernadette
Beumard
02 99 90 64 67

Embarquons avec Dydy

- REGENT Sabrina
11 Le Boizeul
06 42 80 14 60
cheyenne.56@hotmail.fr

Club « Les Speed Bikes»

- BARRÉ Jean-Michel
3 Trélogo
06 99 80 96 76
speedbikes.nivillac@gmail.com

Club de l'amitié (retraités)

- DELALANDE Lucien
14 le Clos Martin
02 99 90 77 06
lucien.delalande0214@orange.fr

Football Club Basse Vilaine

- TISSOT Frédéric
06 60 70 97 04
tissotfrederic@yahoo.fr

FUTSAL

- ALNO Romain
Chez GARDIN Ludovic 21 Le Soleil
Levant
06 31 42 91 23
futsalclubvilaine@laposte.net

Basket Club de la Vilaine

- GRUEL Nathalie
5, Trelogo
06 73 65 38 77
secretariat.bcvnivillac@gmail.com
president.bcvnivillac@gmail.com

Association Danses Nivillacoise

- JOUIN Géraldine
06 77 32 12 91
asso.danse.nivillac@gmail.com

C.M.R (Centre Musicaux Ruraux)

CAEM Nivillac
02 99 70 33 23
caem@nivillac.fr

Tennis Club Nivillac

- BIZEUL Jérôme
tennis.nivillac@yahoo.fr

Les Soirées Nivillacoises

- LE ROUZIC Gérard
15 rue du Vivier
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

GYM TONIC (adultes)

nivillacgymadultes@gmail.com

Association La Tanière

- PARESY Camille
06 30 54 45 43
lataniere.nivillac@gmail.com

Matériel (location pour fêtes..)

- ALLAIN Amédée
13 rue du Calvaire
06 28 41 51 95

Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)

- BECHAUX Odile
3 Bis Folleux
06 76 61 47 86
odilesec130@gmail.com

Nivillac Généalogie, Histoire et patrimoine

- CHESNIN Julien
asso.nivillac@gmail.com

OGEC Saint cry

- SCHMIT Stéphane
5 La Ville Roux
02 56 24 01 85

SECOURS CATHOLIQUE

- LE ROUZIC Marie Thérèse
15 rue du Vivier
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

TAROT

- COLLIN Jany
17 lotissement de la Ville Jossy
06 40 20 26 03 / 02 99 91 76 24
jany.collin9@orange.fr

En Avant Saint- Cry

- PEDRON André
205 coilly
06 78 54 09 08
andre@pedron.info

**OGEC Saint Joseph**

- PERRAUD Jean-Louis
10 Port de la Ville Aubin

OGEC Saint Louis

- BREMENT Guillaume
1 chemin des écoliers
Ecole :
02 99 90 81 19

Association communale de Chasse Agréée (ACCA)

- GERGAUD Daniel
La Grée Ruault
06 79 03 82 12
danyacca@orange.fr

SPORT NATURE ROCHE VILAINE

- TROUDE Emmanuel
Lotissement des Sapins
06 05 10 74 14
teamsnrvg@gmail.com

Université du Temps Libre Pays de Vilaine

- OILLIC Pierre
Le Clos Martin
06 80 65 24 04
<http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine>
utlpdv@gmail.com

Scouts et guide de France Groupe Les Korrigans

- HUBERT Sophie
06 37 07 76 37
sophie.sgdf.lrb@gmail.com

Association des Sapeurs Pompiers Moniteurs de secourisme de Basse Vilaine

- PAGE Pierre Yves
Centre de secours de Nivillac
asso.secourisme.lrb@gmail.com

Association «2 brouclottes»

- (Théâtre)
- DOBROWLSKI Armelle
06 20 40 65 81
2brouclottes@gmail.com

Association des Navigateurs de Foleux

- ANGIBAUD Alain
Le port Capitainerie 56350 BEGANNE
07 86 86 97 71
assonautic.foleux@gmail.com

Le Souvenir Français

- DUVAL Annie
(Vice-Présidente)
24 Clos des Métairies
02 99 90 64 90
duvalbrieux@free.fr

Le Réflexe Bien-Etre Asso. Reflexologie

- GUEDON Béatrice
13 Tilloué
06 08 48 10 93
beatriceguedon@gmail.com

LA CHAPELLE SAINTE MARIE

- LOGODIN Xavier
(Président)
lachapellesaintemarie@yahoo.fr
xavier.logodin@wanadoo.fr

Nivillac Natation

- Bruno THOMAS
secretaire.nivillac.natation@gmail.com

Photo-Club de la Vilaine Maritime

- BORDES-PAGES Gilles
06 80 48 03 86
gbpdp@orange.fr

Coup de pouce aux devoirs

- (école Saint-Louis)
- DAVID Marcelle
02 99 90 75 02

Comité des fêtes

- HOCHET Lionel
La Ville au Scéour
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Association Vivre à Folleux

- MAGREZ Jean-Jacques
06 83 65 79 20
56vivrefolleux@gmail.com

Equifano

- Le Fano
equifano@gmail.com

Breizh Brokus

- VAUDOUX Thomas
16 rue des mésanges
06 50 79 70 57
breizh.brokus@gmail.com

Equilibre sérénité yoga

- GUERIN Mauricette
07 83 17 45 28
mauricette.guerin56@gmail.com

Association Perles d'Orient

- GERGAUD Véronique
06 77 04 03 31
perlesdorient56@outlook.fr

1 2 3...Créez

- TUMELAIRE Aline
07 87 77 48 29
Aquatric56@yahoo.com

Réseau d'entrepreneurs BretagneSud

- ROUSSEL Victoria
07 69 69 64 87
reseautentrepreneurs56@gmail.com

Basse Vilaine Badminton

- BOEFFARD Frédéric
06 45 94 98 35
bad.nivillac@gmail.com

Les Ailes de Vilaine

- HOCHET Lionel
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Bu Shin Kan Dojo Sud Vilaine

- LE MOING Xavier
06 23 33 02 48
bushinkan.dojosudvilaine@gmail.com

Association Sport Mécanique Cyprien

- BOMPOIL Joseph
06 70 92 86 83
jojjobompoil@gmail.com

Asso. extérieures pratiquant des activités à Nivillac**Marzan Boxing Club**

- MORICE Franck
marzanboxingclub@gmail.com

Association Jouer sur les mots

- ROUSSE Audrey
06 66 24 47 03

REVIVAL

- MEZAC Jocelyne
06 88 92 65 35
anaellemezac@yahoo.fr

ZUMBA

- PEREZ Amalia
06 08 09 63 89

Association Loisirs Danse

- BAUMIER David - SAINT-DOLAY
06 83 84 76 79
associationloisirsdanse@yahoo.fr
www.loisirsdanse.fr

Fréquence Vocale

- Madame DABIN
• frequencevocale.432@gmail.com